

Rapport

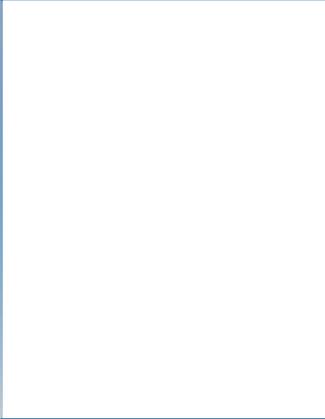
Financier



2009



LE CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST



**Une énergie nouvelle
au service de
nos clients et sociétaires**

RAPPORT FINANCIER 2009

Sommaire

Afin d'accéder rapidement aux pages, il vous suffit de cliquer sur le titre souhaité ou son numéro de page.

	PAGES
● Rapport de gestion du Conseil d'administration	4
● Comptes individuels	19
Bilan individuel au 31 décembre 2009	19
Compte de résultat individuel 2009	20
Annexe aux comptes individuels	21
Rapport général des Commissaires aux Comptes	48
● Comptes consolidés	50
Cadre général	50
Compte de résultat consolidé 2009	51
Bilan consolidé au 31 décembre 2009	52
Notes annexes aux états financiers	55
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	107
● Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2010	109
● Les membres du Conseil d'administration 2009	111
● Liste des Caisses locales affiliées (Aisne, Ardennes, Marne)	112
● Les Présidents des Caisses locales	115
● L'équipe de Direction (mars 2010)	116
Chiffres clés	

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

2009 a été une année de transition entre une crise financière exceptionnelle et une crise économique dont la portée demeure à ce jour incertaine. Si la crise systémique a été évitée grâce à l'intervention des Etats à la fois par l'apport de garanties nécessaires pour lever la défiance qui régnait sur les marchés financiers, notamment inter-bancaire, et par le soutien de la sphère économique réelle, cette dernière a néanmoins subi de plein fouet les contrecoups de ce choc brutal.

Ainsi, la récession mondiale de 2,5 % a été plus importante que prévu. Elle s'explique par le repli, voire l'arrêt en première partie d'année 2009, des échanges internationaux, par l'arrêt du crédit (choix des agents privés, difficulté de refinancement des banques) et par la poursuite de la chute de l'investissement, notamment immobilier, dans la plupart des pays de l'OCDE. Cette récession globale masque néanmoins de fortes disparités entre les pays.

Aux Etats-Unis, après une chute de 6,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) sur le 1^{er} trimestre 2009, les actions de soutien de l'économie mises en place (incitations fiscales, politique monétaire expansionniste) ont permis de renouer avec la croissance sur le second semestre, limitant ainsi la baisse du PIB à 2,2 % sur l'année.

Le Royaume-Uni a été l'un des pays les plus affectés par la récession, avec une baisse du PIB de 4,7 %, son économie étant très dépendante des secteurs financiers et immobiliers.

L'Europe de l'Est, avec une baisse de 4,4 % du PIB, a subi de fortes tensions sur les changes et des craintes sur le système bancaire.

La zone Asie-Pacifique s'est réorganisée autour de l'activité chinoise, très exposée à la demande extérieure. L'économie chinoise a néanmoins progressé de + 8,1 % en 2009, grâce à la vigueur de son plan de relance.

Un point d'inflexion a été marqué dans le cycle économique pour un bon nombre de pays de l'Amérique Latine, avec un retour de la diversité dans cette partie du monde (Mexique : - 6,5 %, Chili : - 1,6 %, Colombie : - 0,4 % et Brésil : + 0,3 %).

Dans la zone Euro, le PIB a baissé de 3,9 %, avec également une forte dispersion liée aux particularités économiques de chacun des pays membres. On constate notamment une baisse de 4,8 % en Allemagne, victime de l'arrêt du commerce mondial. En Irlande, la baisse de 7 % du PIB s'explique par l'effondrement de la demande intérieure (crise immobilière et forte hausse du chômage).

La France enregistre quant à elle la récession la plus faible de la zone euro avec une baisse de 2,3 % de son PIB, grâce notamment à l'inertie des salaires, entraînant une résistance de la consommation et une moindre exposition à la crise financière et immobilière.

Le rôle des Banques Centrales a été majeur pour normaliser les marchés interbancaires et ainsi réduire les primes de risques sur les taux Euribor. Les spreads de liquidités à court terme sont ainsi globalement passés de 150 points de base en France et 200 points de base aux Etats-Unis au pic de la crise en octobre/novembre 2008, à 25 points de base en France et 10 points de base aux Etats-Unis fin 2009.

Pour permettre au secteur bancaire de soutenir l'économie, la Banque Centrale Européenne (BCE) a injecté des liquidités en assouplissant ses opérations de refinancement (politique de "Crédit Easing"). L'apparition de ces liquidités importantes a provoqué une chute particulièrement marquée des taux Eonia (taux au jour le jour) et a accéléré de façon notable la baisse des taux Euribor (taux à court terme). Ainsi, l'Eonia est passé de 2,3 % le 31 décembre 2008 à 0,4 % le 31 décembre 2009 et l'Euribor 3 mois est passé de 2,9 % à 0,7 % sur la même période.

L'année 2009 a aussi été marquée par la dégradation de la notation de certains pays européens (la Grèce passe de A à A-, l'Espagne passe de AAA à AA+, le Portugal passe de AA- à A+ et l'Irlande passe de AAA à AA), provoquant une augmentation de leur coût de refinancement (accroissement des spreads souverains). Cette dégradation est liée au niveau élevé des déficits budgétaires dans la grande majorité de ces pays (dégradation moyenne de 5,5 % des déficits en pourcentage du PIB) et des volumes d'émissions de dettes souveraines importants en début d'année. Le processus de normalisation des spreads souverains, à partir de mars 2009, fait suite à la disparition des risques de crise systémique et à un retour au calme en Europe de l'Est grâce à l'intervention du FMI. Ainsi, les spreads les plus élevés (300 points de base en Irlande et 160 points de base en Italie) sont revenus sur des niveaux plus faibles (respectivement 150 points de base et 64 points de base). Le cas de la Grèce en fin d'année soulève une nouvelle fois de multiples questions sur la dérive des finances publiques européennes et la notion de solidarité entre les Etats membres.

Les prix des matières premières ayant pour la plupart atteint des niveaux planchers fin 2008, les hausses 2009 sont exceptionnelles. Les actifs considérés comme valeur refuge, tels que l'or, ont bénéficié des différentes craintes émises sur le dollar ou la solvabilité des états des pays développés. En outre, les cours du pétrole ont été soutenus par la réduction de la production de l'OPEP et l'augmentation de la demande des pays en développement, tirée par la Chine et le Moyen Orient. Le marché du gaz a quant à lui connu une situation de suroffre en raison principalement de l'exploitation fructueuse des réserves de gisements bitumeux aux Etats-Unis. Le rôle joué par la Chine sur les marchés des métaux de base a été essentiel en 2009. En effet, les autorités chinoises ont adopté des mesures visant à soutenir l'industrie domestique et à accumuler des stocks de matières premières.

En France, le taux de croissance des crédits au secteur privé non financier a diminué en 2009. Cette baisse est notamment liée à la contraction des crédits aux entreprises, puisque le rythme de progression des crédits consentis aux ménages s'est redressé nettement en fin d'année, et ce, pour la première fois depuis 3 ans.

Cette contraction des crédits s'observe aussi pour la Caisse régionale du Nord Est avec une baisse globale de 2,7 % de ses encours. Au 31 décembre 2009, l'encours de crédit s'élève à 16,6 milliards d'euros.

Le flux total de placements financiers des ménages français, qui s'était contracté à 92 milliards d'euros en 2008, remonte en 2009 à 109 milliards d'euros. Ce redressement s'explique par une hausse du taux d'épargne, à 16,6 % en 2009 contre 15,3 % en 2008. La forte détérioration de la conjoncture et l'accroissement du taux de chômage rendent les ménages prudents et attentistes et confortent les comportements d'épargne. Ainsi, les ménages ont opéré en 2009 un net rééquilibrage de leurs placements de façon encore plus rapide que prévu. En effet, les premiers signaux de stabilisation des économies ont mis fin à l'orientation baissière des indices boursiers à partir de mars 2009, le CAC 40 terminant l'année à 3 636 points, soit une évolution de + 22,3 % sur l'année. Ainsi, les placements liquides ont subi un net repli, lié aussi à la chute des rémunérations de placements bancaires à court terme au profit de l'assurance-vie et à un retour prudent vers les titres de marché.

Dans ce contexte, la Caisse régionale du Nord Est enregistre une évolution de la structure de son épargne similaire à cette tendance avec - 2,1 % d'encours de ses livrets et + 6,1 % sur les encours d'assurance-vie.

LE BILAN

Le bilan, en diminution de 2,6 %, atteint 19,3 milliards d'euros. Les principaux postes du bilan ont évolué comme indiqué ci-après.

Les Ressources

En 2009, la Caisse régionale du Nord Est a maintenu sa stratégie de diversification de ses sources de refinancement, équilibrant les contributions de Crédit Agricole S.A., de la clientèle et du marché monétaire.

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent :

- aux ressources issues de la centralisation auprès de Crédit Agricole S.A. d'un certain nombre de produits d'épargne bancaire,
 - au refinancement des crédits de la Caisse régionale, opéré aux conditions de marché, conformément aux règles financières internes du groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004.
- Ce poste s'élève à 10,2 milliards d'euros et représente 53 % du bilan, en hausse de plus de 3 % sur un an.

Les comptes créditeurs de la clientèle correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Ils s'élèvent à 5,6 milliards d'euros (+ 7,1 %) et représentent 29 % du total bilan. Sur le total des comptes créditeurs, les dépôts à vue représentent quant à eux 2,6 milliards d'euros et les dépôts à terme 2,9 milliards d'euros.

Les dettes représentées par un titre correspondent principalement au refinancement de la Caisse régionale sur le marché monétaire (émission de titres de créances négociables). Elles s'élèvent à 0,9 milliard d'euros (- 57 %) à fin décembre et représentent 5 % du total bilan.

Les fonds propres et provisions correspondent aux capitaux propres, aux dettes subordonnées et provisions. Ils s'élèvent à 2,3 milliards d'euros (+ 0,6 %) et représentent 12 % du total bilan. Les provisions pour risques et charges représentent 170 millions d'euros, celles-ci reflétant la montée des risques et la politique prudente de la Caisse régionale en matière de provisionnement. La variation des fonds propres est principalement due au résultat 2009 de 20,8 millions d'euros (- 79,2 %), avant son affectation et à la mise en réserves du résultat 2008 à hauteur de 79,0 millions d'euros.

Les Emplois

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole S.A.. Ils atteignent 0,6 milliard d'euros (+ 44,8 %) et représentent 3 % du total bilan.

Les opérations avec la clientèle correspondent au portefeuille de crédits. Elles atteignent 16,6 milliards d'euros (- 2,9 %) et représentent 86 % du total bilan. Dans le contexte économique, l'activité crédit est restée néanmoins à un bon niveau en 2009. La Caisse régionale poursuit en ce sens sa politique d'accompagnement du développement de la région. Les réalisations de crédits habitat, en baisse, ont contribué à la diminution des encours, avec un total de 653 millions d'euros (- 46,3 %), les encours habitat représentant 40 % de l'encours crédits global de la Caisse régionale du Nord Est.

Cette évolution résulte, outre de moindres nouveaux besoins de nos clients en 2009, d'une action stratégique ayant pour objectif une bonne maîtrise des risques et une réduction du déficit de liquidité. La progression des réalisations de crédits sur les marchés des professionnels et des collectivités publiques apparaît remarquable. Une diminution des réalisations de crédits sur le marché de l'agriculture, sur le marché des particuliers et sur le marché des PME, a été constatée sur l'année 2009, traduisant un net ralentissement de la demande.

Les opérations sur titres correspondent essentiellement aux portefeuilles d'investissement et de placement de la Caisse régionale du Nord Est. Elles s'élèvent à 493 millions d'euros (+ 27,3 %) et représentent 3 % du total bilan. La politique financière en matière de placements financiers a été caractérisée par une désensibilisation aux risques de marché.

Les valeurs immobilisées correspondent aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles. Elles s'élèvent à 1,3 milliard d'euros (+ 2,6 %) et représentent 6,9 % du total bilan. Cette progression traduit la volonté de la Caisse régionale de poursuivre sa politique de développement, notamment au travers de ses participations propres, ainsi que des actions de croissance du groupe Crédit Agricole.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB) augmente de 19,9 millions d'euros et atteint près de 342 millions d'euros (+ 6,2 %) sur l'année. Le PNB 2009 confirme la capacité de la Caisse régionale du Nord Est à créer de la richesse sur chacun de ses marchés de clientèle (familles, agriculteurs et viticulteurs, professionnels, clientèle patrimoniale, associations, entreprises et collectivités publiques) et au travers de l'ensemble de ses métiers (financements, placements, services et assurances).

Les produits d'intérêts nets, correspondant à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés, s'élèvent à 167,6 millions d'euros, en hausse de 6,3 %. Les produits des titres à revenu variable, correspondant principalement aux dividendes perçus sur les participations s'élèvent à 53,8 millions d'euros et diminuent de 31,4 %. Cette évolution est essentiellement due à la diminution des dividendes versés par la SAS Rue La Boétie qui s'élèvent à 21,3 millions d'euros, en baisse de 51,5 %. Les commissions nettes, correspondant à la différence entre les commissions perçues et les commissions versées, s'élèvent à 141 millions d'euros, en hausse de 8,8 %. Les pertes nettes sur portefeuilles de titres de placement sont de 20 millions d'euros (- 83 %).

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) augmente de 33,7 % et s'élève à 117 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de la hausse du PNB et de la baisse des charges de fonctionnement (- 4,9 % dont - 6,6 % pour les charges de personnel, - 2,0 % pour les autres frais administratifs). Le coefficient d'exploitation s'établit à 65,8 % en 2009.

Le Résultat Net

Le Résultat Net diminue de 79,3 millions d'euros et s'élève à 20,8 millions d'euros (- 79,2 %). Le coût du risque atteint 65 millions d'euros dont 47 millions d'euros de provisions sur les seuls risques crédits. La politique prudente de la Caisse régionale du Nord Est se traduit par un taux de provisionnement des créances douteuses de 71,6 %. Le solde correspond essentiellement aux diverses autres provisions pour risques et charges.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le Crédit Agricole du Nord Est produit et publie des comptes consolidés rassemblant les comptes de la Caisse régionale, de ses 79 Caisses locales et de trois de ses filiales. Ces comptes sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

LES FILIALES CONSOLIDÉES

COFINEP

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Cofinep, société de capital développement dont le capital social s'élève à 11 millions d'euros. Cette filiale est consolidée selon la méthode d'intégration globale. Le résultat social de cette filiale atteint 0,5 million d'euros en 2009. Le portefeuille d'investissements de Cofinep s'élève à 11,5 millions d'euros investis dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement.

NORD EST CHAMPAGNE AGRO PARTENAIRES

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Champagne Agro Partenaires, société de capital développement, de transmission et de prises de participations dans les filières agro-industrielles, agro-alimentaires et dans les entreprises du secteur champagne. Les capitaux gérés à fin 2009 s'élèvent à 212,5 millions d'euros. Nord Est Champagne Agro Partenaires est issue de la fusion des deux sociétés Nord Est Champagne Partenaires et Nord Est Agro Partenaires réalisée le 31 décembre 2008. Cette filiale est consolidée selon la méthode d'intégration globale. Le résultat net social 2009 de cette filiale est déficitaire de 9,3 millions d'euros, conséquence de la dépréciation de certaines lignes d'actifs.

BELGIUM CA ET CRÉDIT AGRICOLE DE BELGIQUE

Le Crédit Agricole du Nord Est détient une participation de 45 % dans la SAS Belgium CA, aux côtés du Crédit Agricole Nord de France et de Crédit Agricole SA. La SAS Belgium CA est une holding au capital de 120 millions d'euros qui détient une participation de 50 % (66,66 % en termes d'intérêts) dans la SA Crédit Agricole de Belgique. Ces deux filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle. La contribution de ces entités au résultat consolidé s'élève à 8,9 millions d'euros en 2009.

LE BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan consolidé atteint 22,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009, contre 22,1 milliards au 31 décembre 2008. Les capitaux propres part du groupe, qui correspondent au capital, primes, réserves, écarts de réévaluation et résultat, s'élèvent à 2,1 milliards d'euros, soit 9,7 % du total bilan. Les quasi fonds propres qui correspondent aux intérêts minoritaires et aux dettes subordonnées, s'élèvent à 351 millions d'euros (+ 7 %). Au total, le niveau des fonds propres et quasi fonds propres est de 2,5 milliards d'euros, soit 11,2 % du total bilan. Les principaux autres postes du bilan suivent des évolutions comparables à celles du périmètre social.

LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé évoluent comme suit :

En millions d'euros	2009	2008	% variation
Produit Net Bancaire	416,1	377,5	+ 10,2 %
Résultat Brut d'Exploitation	142,9	97,6	+ 46,4 %
Résultat d'Exploitation	54,3	70,4	- 22,9 %
Résultat net part du Groupe	39,9	60,5	- 34,0 %

LES FACTEURS DE RISQUE

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale et/ou le groupe Crédit Agricole du Nord Est sont exposés, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Ainsi, l'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers, couvre les types de risques suivants :

- **Les risques de crédit**, recouvrant les risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant son incapacité de faire face à ses engagements,
- **Les risques de marché**, recouvrant les risques de pertes (ou impacts sur les capitaux propres) liés à une variation défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change ou spread de crédit),
- **Les risques structurels de gestion de bilan**, recouvrant les risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt ("Risque de Taux d'Intérêt Global") ou des taux de change (risque de change) et les risques de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

De plus, afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- **Les risques opérationnels**, recouvrant les risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- **Les risques de non-conformité**, recouvrant les risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Au sein de la Caisse régionale du Nord Est, le suivi de ces risques est assuré par trois responsables des missions de contrôle interne directement rattachés à la Direction générale de la Caisse régionale.

- Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) assure la surveillance, le suivi et le contrôle de deuxième degré des risques de crédit, des risques opérationnels, des risques comptables et des risques financiers. Il organise les revues trimestrielles de portefeuilles, il assiste au Comité des prêts et en rend compte auprès du Conseil d'administration. Il est également membre du Comité financier et du Comité des Risques Opérationnels.

- Le Responsable du Contrôle de la Conformité et de la Sécurité Financière est responsable de la maîtrise des risques de non-conformité, de la lutte contre le blanchiment des capitaux, du respect des règles de déontologie et de la conformité des services d'investissements. Il assure les contrôles de deuxième degré sur son périmètre. Il est membre du Comité des Risques opérationnels, du Comité de Développement et du Comité financier.

- Le Responsable du Contrôle Périodique assure les contrôles d'audit-inspection de troisième niveau.

Ces trois responsables restituent leurs travaux dans le cadre des Comités de Contrôle Interne et au moins semestriellement auprès du Conseil d'administration.

Pour la Caisse régionale du Nord Est, l'année 2009 a été marquée par une hausse des impacts des risques de crédits et des risques financiers liés à la crise financière et ses répercussions économiques avec principalement :

- une hausse des coûts de la liquidité dans un contexte de fort déséquilibre entre les encours de collecte et de crédit bilantiels et de cherté des conditions de refinancement à moyen terme,
- une augmentation des provisions individuelles et collectives crédits particulièrement sensible sur les marchés des artisans, des commerçants et des particuliers.

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété, des engagements et garanties donnés ou des engagements confirmés non utilisés.

I. Objectifs et politique

Pour la Caisse régionale du Nord Est, la stratégie de prise de risque crédit fait l'objet de décisions du Conseil d'administration. Elle vise à adapter cette prise de risque en fonction des objectifs d'accompagnement économique de ses territoires et des signaux sur la viabilité des projets financés.

Aussi, la gestion de ces risques de crédit fait l'objet d'un dispositif interne de surveillance et d'une politique de maîtrise des risques revue périodiquement, la dernière ayant été validée par le Conseil d'administration du 21 septembre 2009. Elle est adaptée à chaque marché avec des limites d'engagement et des règles de division des risques, dont l'application est contrôlée par le Département des Contrôles Permanents.

La mise en œuvre de la politique de risques de crédit est de la responsabilité conjointe de la Direction des Engagements et des Directions Commerciales.

II. Gestion du risque de crédit

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRISE DE RISQUE - DÉLÉGATION

Outre l'étude détaillée des projets, l'octroi des crédits repose sur un dispositif de délégation qui doit s'exercer avec discernement et dans le respect des politiques crédits validées par le Conseil d'administration de la Caisse régionale.

L'orientation de la Caisse régionale en matière de prise de risque crédit est de financer des contreparties dont l'activité est située sur sa circonscription ou en dehors de la circonscription lorsqu'il s'agit du prolongement de l'activité. La règle générale est de limiter les interventions de la Caisse régionale à la zone euro, toutes exceptions à ces principes étant validées par l'organe décisionnaire compétent.

Les crédits aux entreprises sont octroyés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale qui délègue une partie de ses décisions d'une part aux Comités des Prêts et d'autre part au Directeur Général, lui-même pouvant subdéléguer aux salariés de la Caisse régionale.

Le système de décision des crédits validé par le Conseil d'administration de la Caisse régionale. Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) en assure le contrôle.

Les critères de délégation reposent principalement sur les encours de crédits sur le Groupe et la notation Bâle II.

2. MÉTHODOLOGIES ET SYSTÈMES DE MESURE DES RISQUES

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notations internes du Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance de ce système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents du groupe Crédit Agricole, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

- Sur le périmètre de la banque de détail, chaque Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards du Groupe. Ainsi, la Caisse régionale du Nord Est dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

- Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

A l'aide d'un logiciel d'analyse financière dédié à cette clientèle, les contreparties "Entreprises" se voient attribuer une note financière intégrant la probabilité de défaut à un an, conformément aux dispositifs et concepts Bâle II. Des grilles de notations spécifiques respectent la nature de la contrepartie (collectivités publiques, PME, promotion immobilière, etc.).

2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, principalement interbancaires, celle-ci intègre les positions au bilan et les dérivés.

3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Toutes entités liées économiquement et juridiquement sont identifiées par la constitution d'un "groupe de risques" homogène.

Le suivi des encours par contrepartie fait l'objet d'un tableau de bord diffusé mensuellement, de présentations régulières au Comité de Contrôle Interne et au moins de deux présentations annuelles au Conseil d'administration.

Les contreparties dont l'encours brut dépasse 10 % des fonds propres font l'objet d'une déclaration réglementaire trimestrielle. Au 31 décembre 2009, six contreparties présentaient un encours éligible à la déclaration réglementaire des grands risques pour un encours net total de 1 359 millions d'euros, aucune de ces six contreparties ne présentant un encours supérieur à 25 % des fonds propres.

La Caisse régionale couvre partiellement ses grands risques de contreparties au travers de Foncaris. Au 31 décembre 2009, les encours bruts de ces grands risques garantis par Foncaris à hauteur de 22 % étaient de 452,8 millions d'euros.

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuilles et les Comités des risques trimestriels s'inscrivent dans le cadre du CRBF 97.02, le Contrôle Permanent définissant les critères de sélection et assurant le suivi des décisions prises. Les Comités des risques, à travers des travaux des "Experts Engagements Risques" (pour le réseau de proximité) et des Chargés d'affaires (pour le réseau entreprises), permettent d'apprécier la politique de distribution des produits liés au risque crédit et/ou bancaire.

Les revues de portefeuille, avec l'implication directe des conseillers, permettent d'apprécier la production et la situation actuelle des risques.

Les critères utilisés pour sélectionner les créances devant être examinées sont évolutifs afin d'éviter les redondances et de couvrir au cours de l'année un ensemble d'indicateurs pertinents.

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Pour détecter les risques potentiels, la Caisse régionale dispose d'informations continues, analysées par les réseaux et les services concernés, concernant les situations irrégulières. Par ailleurs, des requêtes spécifiques permettent de fournir des ciblage qui alimentent les Comités des risques et les revues de portefeuille.

La Caisse régionale du Nord Est a mis en place un dispositif de recouvrement décentralisé, constitué de trois étapes différentes et complémentaires (recouvrements commercial, amiable et contentieux). Des critères en nombre de jours et/ou en montants irréguliers déterminent ces différentes phases de recouvrement.

La Caisse régionale du Nord Est dispose d'un traitement mensuel automatisé pour déclasser en Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) les contreparties en situations irrégulières depuis plus de 90 jours entraînant automatiquement la constitution d'une provision par défaut (ajustable à dire d'expert).

Des cellules risques spécifiques par marché ont été mises en place dès le début de l'année 2009 puis remplacées au cours du second semestre par une structure dédiée rattachée à la Direction des Engagements et qui a vocation à prendre directement en charge la gestion des dossiers sensibles.

3.4. Processus de suivi des risques globaux

Les Comités des risques et les revues de portefeuilles s'appuient sur des sélections originales (notes dégradées, nouveaux produits mis en marché, ratios financiers dégradés, etc.). Ces diagnostics permettent des prises de décisions (restructuration, déclassement CDL, transfert vers les affaires spéciales, transfert vers contentieux, etc.)

3.5. Impacts de stress scenarii

Un scénario de stress sur les crédits a été réalisé au printemps 2009 sur la base d'une dégradation des notes Bâle II. Ces travaux ont fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration le 25 mai 2009 avec des propositions d'adaptation de la politique de provisionnement.

4. MÉCANISMES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

4.1. Garanties reçues et sûretés

La politique de maîtrise des risques, validée par le Conseil d'administration du 21 septembre 2009, inclut une politique de garanties hiérarchisées en fonction de leur valorisation et de leur efficacité.

Selon la nature du financement et sa durée, la garantie peut constituer un des éléments de détermination du niveau de délégation. La Caisse régionale du Nord Est s'est dotée d'outils de notation et de

pondération homologués Bâle II. Ces outils prennent en compte les garanties attachées à nos encours.

La Caisse régionale du Nord Est cède dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

4.2. Utilisation de contrats de compensation

La Caisse régionale disposait au 31 décembre 2009 de 185 contrats-cadres de cessions de créances professionnelles actifs en garantie de crédits accordés à des contreparties professionnelles.

4.3. Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale n'a pas de dérivés de crédit au 31 décembre 2009.

III. Exposition au risque crédit

1. EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST ET DE LA CAISSE RÉGIONALE DU NORD EST

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	13 045	15 721
Instruments dérivés de couverture	11 663	4 965
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 064 388	663 630
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	114 967	169 742
Prêts et créances sur la clientèle	18 645 650	18 953 653
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	209 703	218 528
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	20 059 416	20 026 239
Engagements de financement donnés	3 389 350	3 691 667
Engagements de garantie financière donnés	662 135	785 762
Provisions - Engagements par signature	- 5 277	- 13 231
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	4 046 208	4 464 198
TOTAL Exposition nette groupe Crédit Agricole du Nord Est	24 105 624	24 490 437
dont Caisse régionale du Nord Est	20 795 429	21 637 808

L'exposition nette totale au 31/12/2009 est en recul de 385 millions d'euros par rapport au 31/12/2008 (- 1,6 %). Cette évolution est quasi exclusivement liée à la baisse des engagements hors bilan de 418 millions d'euros sur l'année 2009 (dont 302 millions d'euros au titre des engagements de financements donnés).

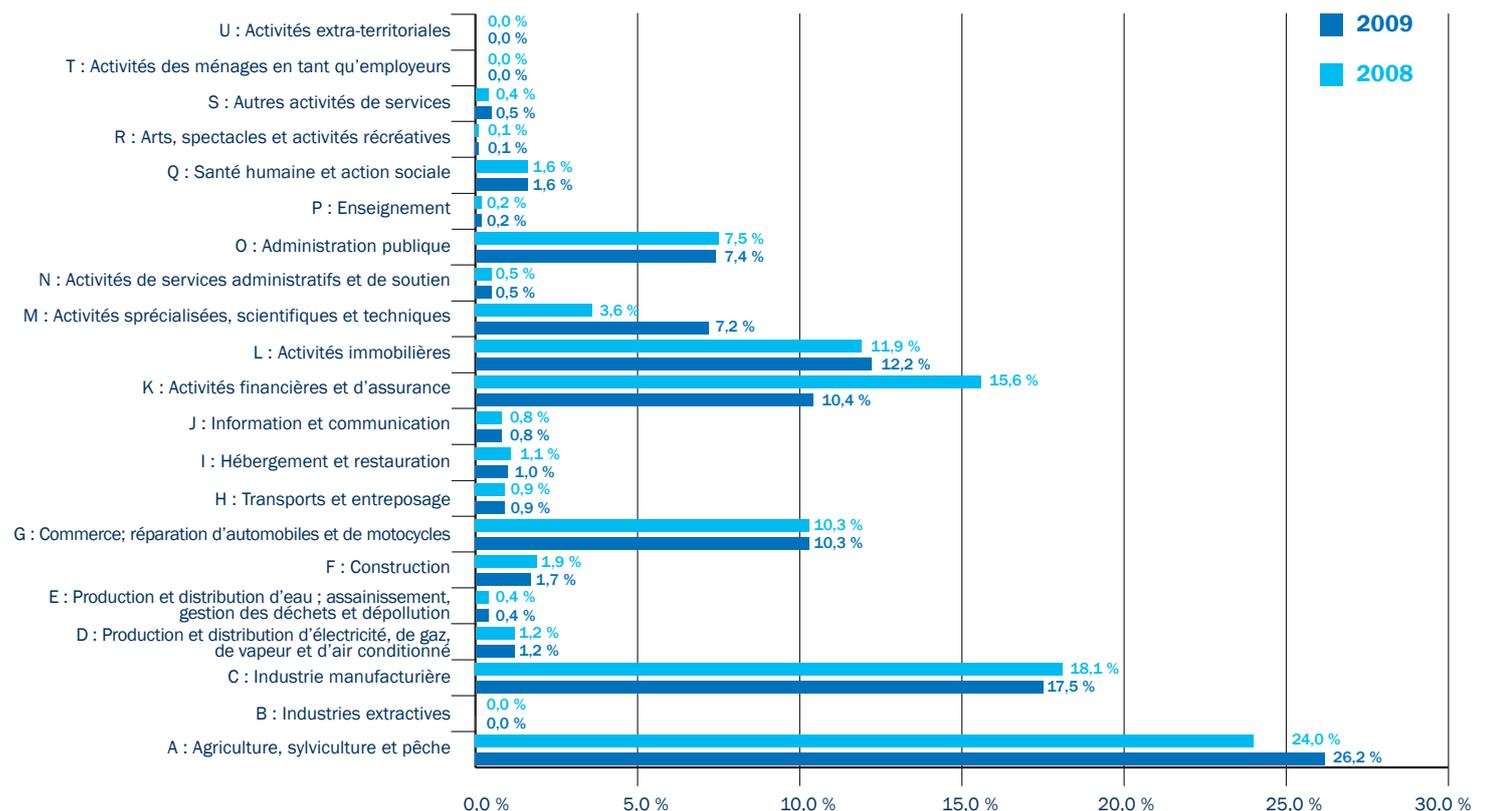
Les engagements bilan restent relativement stables sur 12 mois (+ 0,17 %), la hausse des actifs disponibles à la vente (+ 401 millions d'euros) étant compensée par la baisse des prêts et créances sur la clientèle (308 millions d'euros) et sur les établissements de crédit (55 millions d'euros)

2. CONCENTRATION

2.1. Diversification du portefeuille par zone géographique

Concernant les encours de la Caisse régionale du Nord Est, composante significative des encours consolidés du Groupe, ceux-ci concernent très majoritairement de son territoire constitué des départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne.

2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique de la Caisse régionale du Nord Est



2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Pour le groupe Crédit Agricole du Nord Est, la clientèle de détail représente 63 % des encours au 31 décembre 2009 contre 61 % au 31 décembre 2008.

Les grandes entreprises représentent 29 % de l'encours total contre 33 % au 31/12/2008 après une baisse de l'encours brut de 824 millions d'euros au cours de l'année 2009.

3. QUALITÉ DES ENCOURS

3.1. Analyse des prêts et créances clientèles en souffrance

Dans l'analyse des prêts et créances clientèles sont distingués :

- Les encours sains non dépréciés
- Les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement qui concernent des prêts et créances en situation irrégulières lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Ces actifs financiers, qui peuvent faire l'objet de dépréciations collectives, sont classés en fonction de leur ancienneté d'irrégularité
- Les actifs financiers dépréciés individuellement.

Les encours sains non dépréciés représentent 94,87 % de l'encours total de prêts et créances.

Au 31/12/2009, les actifs financiers en souffrance non dépréciés individuellement sont exclusivement constitués de prêts et avances pour un encours total de 575 millions d'euros, en augmentation de 49,9 % sur un an. Cette hausse concerne exclusivement les actifs financiers en souffrance depuis moins de 90 jours. Les actifs financiers en souffrance depuis plus de 90 jours représentent au 31/12/2009 un encours de 20,3 millions d'euros contre 42,3 millions d'euros au 31/12/2008. Les encours se répartissent entre la clientèle de détail (53,7 %), les grandes entreprises (19,9 %) et les institutions non établissements de crédit (26,4 %).

Les créances faisant l'objet d'une dépréciation individuelle représentent un encours de 399 millions d'euros soit 2,1 % de l'encours total des créances. Elles sont provisionnées à hauteur de 57,5 % au 31/12/2009.

Le montant des dépréciations individuelles et collectives inscrites au bilan s'élève au 31 décembre 2009 à 346,4 millions d'euros, en augmentation de 42,5 millions d'euros sur l'année 2009. 335,8 millions d'euros concernent des dépréciations sur prêts et créances soit 1,8 % de l'encours brut contre 1,5 % au 31/12/2008.

3.2. Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille "Corporate" (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques). Au 31 décembre 2009, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 95 % des encours portés par la Caisse régionale du Nord Est, hors banque de détail (contre 85 % au 31/12/2008).

Le périmètre ventilé dans le tableau ci dessous est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 6,9 milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent "notation Standard & Pooors".

NOTATION BÂLE II	Exposition (EAD en M€)	Evolution 2009/2008
A+, A, B+ et B	2 357	- 23,7 %
C+, C et C-	3 271	+ 4,4 %
D+, D et D-	1 183	+ 8,2 %
E+, E et E-	122	- 62,0 %
F et Z	55	- 13,7 %
TOTAL	6 988	- 9,2 %

3.3. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Pour la gestion de la dépréciation et la couverture des risques sur base individuelle, le processus de déclassement des créances en statut "Créances Douteuses et Litigieuses" (CDL) est le suivant : dès lors qu'une créance, dépôt à vue débiteur, prêt en retard atteint 90 jours consécutifs d'irrégularités, la mise en CDL du partenaire est automatique. Dans certains cas, elle peut intervenir avant 90 jours "à dire d'expert" si le risque est avéré. Ces encours déclassés font l'objet une fois par mois d'une dotation aux provisions, dite provision individuelle.

Pour la gestion de la dépréciation et couverture sur base collective, sont identifiés mensuellement les encours non CDL avec une note dégradée, déduction faite des encours réalisés de moins d'un an. Sur cette base, une provision collective est déterminée en prévention d'une probabilité de défaut.

Cette provision est calculée à partir de la base de la perte attendue selon le modèle Bâle II, majorée d'un coefficient correcteur permettant de tenir compte de la durée du portefeuille.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Sur un encours brut de 18 977 millions d'euros, le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre une dépréciation individuelle de 229 M€ soit une augmentation de 21 M€ sur l'exercice 2009.

Les dépréciations constatées en 2009 concernent la clientèle de détail pour 70 % et la clientèle entreprises à hauteur de 30 %.

4. COÛT DU RISQUE

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 88 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 225 % par rapport à 2008.

Cette évolution est liée à l'augmentation des dotations aux provisions et aux dépréciations des prêts et créances.

L'année 2009 a été marquée par une hausse des défaillances d'entreprises et une augmentation du chômage qui ont eu un impact significatif sur l'évolution du coût du risque de la Caisse régionale du Nord Est particulièrement marquée sur le segment des commerçants et des artisans.

Sur le marché des particuliers, le retournement du marché immobilier a nécessité le provisionnement de dossiers de prêts relais habitat dans le cadre d'opérations d'achat revente.

5. RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés, principalement interbancaires, est déterminé à partir de leur valeur de marché positive et du risque de crédit potentiel (qui représente le risque de crédit lié à une évolution défavorable de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir), calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Au 31/12/2009, ces risques pondérés s'élèvent à 1,4 millions d'euros en net, c'est-à-dire après l'application des pondérations prudentielles, pour la Caisse régionale du Nord Est. Ils sont répartis sur plusieurs contreparties, le risque le plus important étant de l'ordre de 0,9 million d'euros.

L'exposition de la Caisse régionale au risque de contrepartie est limitée, la majorité des opérations étant négociée en intragroupe. Les contrats conclus entre membres du réseau (intragroupe) sont en effet exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

Un suivi permanent des risques de contrepartie interbancaires est effectué et présenté mensuellement à la Direction générale lors des Comités financiers.

IV. Le risque pays

La Caisse régionale n'a pas de risque pays à gérer.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur les capitaux propres, des évolutions défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés tels que les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions ou les spreads de crédit.

I. Objectifs et politique

Pour la Caisse régionale du Nord Est, les risques de marché recouvrent principalement les risques nés des actifs financiers, comptabilisés à leur juste valeur, détenus dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, compartiment de gestion isolé dans le cadre des règles financières internes du groupe Crédit Agricole. Ces risques ne sont pas issus d'une politique de recherche de profit à court terme (dites activités de trading, ou « trading book ») mais dans la recherche d'une diversification et d'optimisation des placements à moyen et long terme ("banking book").

Il est à noter que selon les normes comptables en référence, normes françaises ou internationales, les impacts des variations de juste valeur sur le résultat et/ou le bilan liés à ces risques de marché peuvent être différents.

La maîtrise des risques de marché repose sur un dispositif structuré comprenant notamment une organisation, des procédures, des méthodologies et des mesures des risques.

Dans ce cadre, la Caisse régionale du Nord Est s'appuie sur son propre dispositif interne mais aussi sur des apports du Groupe central en la matière.

II. Gestion du risque

1. DISPOSITIF LOCAL ET CENTRAL

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole du Nord Est est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- Au niveau local

Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques pilote et contrôle les risques de marché. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Le contrôleur financier, sous la responsabilité du RCPR, collabore aux éléments du dispositif de contrôle des risques financiers (définition des contrôles 1^{er} et 2^{ème} degré, supervision des contrôles, suivi des échéances, synthèse et reporting...), veille aux évolutions de la réglementation financière externe et interne et rend compte périodiquement à la Direction générale des missions de contrôle qui lui sont affectées.

Les filiales détenues directement ou indirectement par la Caisse régionale appliquent les règles en vigueur du dispositif de contrôle interne. Les principes de gouvernance sont communs aux filiales (statuts, Présidence, Direction de la filiale par un membre de la Direction de la Caisse régionale, management opérationnel assuré par un cadre de la Caisse régionale).

S'agissant de la filiale CAB (Crédit Agricole de Belgique), cette entité possède son propre dispositif de contrôle interne et fait l'objet d'un dispositif de contrôle spécifique par ses actionnaires français (Caisse régionale du Nord Est, Caisse régionale Nord de France et Crédit Agricole S.A.) avec :

- La présence des 2 Directeurs Généraux des Caisses régionales au Conseil d'administration et au Comité d'audit,
- Une réunion trimestrielle avec les Directions des Risques et des Contrôles Permanents des 2 Caisses régionales et un représentant Crédit Agricole S.A. afin d'examiner les différents risques de la filiale (crédits, opérationnels, financiers, non-conformité...)

• Des contrôles de 3^{ème} degré diligentés par l'Inspection de Crédit Agricole S.A.

Dans ce cadre, une convention régissant les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle (périmètre, risques et activités couverts, reporting...) a été établie conjointement par les deux Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Belgique.

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

2. LES COMITÉS DE DÉCISION ET DE SUIVI DES RISQUES

Organes de suivi des risques de niveau groupe Crédit Agricole :

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :

. **Le Comité des Risques Groupe** (CRG) a lieu tous les mois et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A.. Il a un rôle de suivi des risques pour compte propre de Crédit Agricole S.A. (avec la détermination des limites) et du groupe Crédit Agricole.

. **Le Comité Normes et Méthodologies** examine et valide les normes et méthodologies relatives à la mesure et à la gestion des risques bancaires du groupe Crédit Agricole. Les risques bancaires ainsi visés sont les risques de contrepartie, les risques financiers (marchés et actif-passif) et les risques opérationnels. Ce comité se réunit tous les mois, et est présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents groupe.

Les missions du Comité Normes et Méthodologies s'inscrivent dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle et des prescriptions du règlement CRBF 97-02 modifié, notamment celles relatives à la surveillance prudentielle sur base consolidée selon lesquelles les systèmes de mesure, de consolidation et de maîtrise des risques encourus doivent être cohérents entre eux à l'intérieur d'un même Groupe.

. **Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales** (CRCR) a pour mission de superviser le suivi des risques de contreparties, financiers et opérationnels des Caisses régionales. Ce comité a lieu tous les trimestres et est présidé par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A..

Dans le cadre du Comité de Contrôle Interne Groupe, le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. s'assure de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée et notamment de la qualité du dispositif de pilotage des risques et des contrôles permanents (validation des normes internes et recommandations de niveau Groupe, suivi du dispositif).

Organes de suivi des risques de niveau local

Outre la participation du responsable du Contrôle Permanent et des Risques au Comité Financier, le dispositif repose sur les suivis réalisés dans le cadre du Comité de Contrôle Interne et lors des Conseils d'administration.

Il est à noter la mise en place d'un Comité d'audit, en charge notamment du suivi de ces risques.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

1. INDICATEURS

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale du Nord Est repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs. La Caisse régionale du Nord Est exploite principalement les indicateurs tels que la Value at Risk (VaR) et les scénarii de stress. Les outils permettant la mesure de ces risques sont mis à disposition de la Caisse régionale par le groupe central. Cette organisation permet de se reposer, et donc de capitaliser sur l'architecture des modèles et procédures utilisée au niveau du Groupe.

2. LA VaR

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché et ce sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille en risque, la Caisse régionale du Nord Est retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois, en cohérence avec la nature de la gestion opérée.

Parmi les différentes méthodologies existantes, la méthodologie de calcul actuellement retenue est une VaR dite paramétrique. Cette mesure comporte les principales limites méthodologiques suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,
- l'horizon fixé à 1 mois suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise,
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle,
- la VaR est mesurée de façon trimestrielle et lors de chaque évaluation de portefeuilles, en utilisant l'outil développé par le Groupe (Amundi). Ces calculs sont effectués par le middle office, sur le portefeuille de placement et présenté à la Direction générale lors des Comités Financiers. Dans le cadre de la procédure de contrôle interne, ces calculs sont également communiqués à Crédit Agricole S.A.,
- des limites, validées par le Conseil d'administration ont été définies globalement sur le portefeuille.

3. LES STRESS SCENARI

Le deuxième élément quantitatif, les "stress scénarii", complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- Les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé :

. Stress 1 : le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987,

. Stress 2 : le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994,

. Stress 3 : le stress historique de 1998, correspondant à la crise Russe d'août 1998,

- Les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes :

. Stress 4 : le stress hypothétique "Resserrement de la liquidité" (mouvement simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs),

. Stress 5 : le stress hypothétique "Reprise Economique" (hausse des actions et des matières premières fondée sur des anticipations de forte croissance).

- Les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Le scénario adverse, communément retenu, est le suivant :

- Taux : hausse de 200 points de base,
- Monétaire dynamique : baisse de 2.5 % de la valeur de marché,
- Actions : baisse de 20 % de la valeur de marché,
- FCPR : baisse de 20 % de la valeur de marché et FCPR,
- Convertibles : impact à hauteur de 50 % du risque action et 50 % du risque de taux,
- Alternatif : baisse de 10 % de la valeur de marché.

Ces scénarii sont appliqués au portefeuille de placement de la Caisse régionale et sont produits en relation avec Crédit Agricole S.A. de façon trimestrielle.

Le scénario adverse est produit également par la Caisse régionale à chaque évolution sensible du portefeuille et a minima, de façon trimestrielle par le middle office. Il est présenté en Comité Financier.

La limite de risque, représentant l'impact de ces scénarii adverses en terme de plus et moins values sur la globalité du portefeuille de placement a été validée par le Conseil d'administration.

4. LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

En complément des indicateurs de VaR et scénarii stress, la Caisse régionale a défini des seuils d'alerte, niveau de pertes nécessitant une alerte de la Direction générale voire du Conseil d'administration.

5. L'UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT

La Caisse régionale n'est pas concernée par l'utilisation de tels instruments.

IV. Exposition des activités de marché (Value at Risk)

Sur la base de l'allocation d'actifs du portefeuille de placement de la Caisse régionale du Nord Est, ont été effectués les calculs de la VaR suivants :

CLASSE D'ACTIFS	31/12/2009	31/12/2008
Monétaire	41,4 %	- 7,8 %
Monétaire dynamique	0,0 %	2,9 %
Obligations	38,6 %	34,8 %
Actions	18,5 %	47,2 %
Gestion alternative	1,5 %	22,9 %
	100,0 %	100,0 %
VaR du portefeuille, en M€	8,9	15

Cette allocation d'actifs a évolué au cours de l'année 2009 avec principalement une baisse de l'exposition à la gestion alternative et aux marchés actions, au profit du monétaire ou de produits de type obligataire.

Il en résulte une VaR s'élevant à 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2008.

V. Risque Action

1. RISQUE SUR ACTIONS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE TRADING ET D'ARBITRAGE

La Caisse régionale du Nord Est n'est pas concernée par ce type de risque.

2. RISQUE SUR ACTIONS PROVENANT DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT

Les actions pour compte propre détenues par la Caisse régionale du Nord Est dans ses portefeuilles de placement portent principalement sur des actifs de type FCPR, la Caisse régionale du Nord Est ayant choisi d'investir dans le développement économique régional.

Au 31 décembre 2009, l'encours net comptable du portefeuille de placement exposé au risque action est de 62 millions d'euros dont 18,4 millions d'euros de titres actions (via OPCVM) et 44 millions d'euros en FCPR.

GESTION DU BILAN

LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

I. Gestion du bilan

La Direction Financière de la Caisse régionale du Nord Est gère ses risques financiers de bilan (gestion actif-passif) dans le cadre des principes de gestion et des règles financières définis par le groupe Crédit Agricole.

Ces principes portent tant sur la gestion de la liquidité et la solvabilité de la Caisse régionale que sur la gestion du Risque de Taux Global et de Change.

Dans ce cadre, la Caisse régionale est responsable de la gestion de ses risques.

Sur proposition de la Direction générale de la Caisse régionale, le Conseil d'administration valide la politique financière relative à la gestion actif-passif de la Caisse régionale, ainsi que les limites associées. De plus, les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif sont définies en relation avec Crédit Agricole S.A., avec un système cohérent de conventions et de modèle d'écoulement. La Caisse régionale, comme toutes les filiales du Groupe, rapporte à Crédit Agricole S.A. toutes les mesures de ses risques actif-passif, et ce à des fins de suivi et de consolidation.

II. Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG)

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La gestion du RTIG vise à protéger la valeur patrimoniale de l'entreprise et à optimiser sa marge d'intérêt contre les effets négatifs d'une évolution adverse des taux.

En effet, le RTIG naît des différences, à la fois en terme de nature de taux (taux fixe, révisable...) et de durée, entre les actifs et passifs du bilan de la banque. La nature des opérations clientèles présentes au passif du bilan des banques de détail (DAV, épargne bancaire...) s'avère relativement différente de celle des actifs (crédits principalement).

Dans ce cadre, l'objectif principal de la gestion actif-passif est de mettre en place les couvertures permettant d'adapter le risque de perte, en cas d'évolution défavorable des taux, au niveau souhaité en cohérence avec la stratégie de la Caisse régionale.

Il est à noter que cette gestion du RTIG intègre le risque inflation né des produits d'épargne indexés sur le taux du Livret A, taux régi par une formule faisant explicitement référence à l'inflation.

2. MÉTHODOLOGIE

La Caisse régionale du Nord Est utilise la méthode des impasses (gaps) de taux fixe pour mesurer son RTIG, méthode préconisée par Crédit Agricole S.A..

Cette méthode est basée sur l'écoulement des actifs et des passifs en risque. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers en taux des actifs, passifs, (y compris fonds propres et participations), hors bilan et dérivés de couverture à taux fixe ou sensible à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (pas mensuels ni annuels), sur la base de l'encours moyen sur la période considérée. Ces gaps, tiennent compte du risque jusqu'à la date de révision de taux (période de taux fixe) pour les éléments à taux révisable, jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en modélisant autant que nécessaire des comportements clientèles (retraits ou remboursements anticipés, etc.).

Le calcul de ces gaps nécessite une modélisation de l'écoulement en taux de certains postes, afin d'en assurer une gestion selon un couple risque-rendement prudent. Il s'agit notamment des postes non échéancés (fonds propres, dépôts à vue, épargne, etc.). Tous les modèles d'écoulement utilisés sont ceux préconisés par Crédit Agricole S.A. et validés par son Comité des normes et méthodologies. La détermination de ces conventions d'écoulement est basée sur une

méthode d'observation du comportement passé du poste de bilan concerné.

La mesure du risque de taux de la Caisse régionale est effectuée mensuellement depuis juin 2009 (trimestriellement auparavant) et est présentée à la Direction générale lors des Comités financiers.

L'outil de calcul du RTIG utilisé depuis décembre 2008 est le logiciel national "Cristaux 2". Les sources de données de calcul sont toutes de natures comptables, et reprennent tous les postes du bilan (actif et passif) et hors bilan à taux fixe risqués à la hausse ou la baisse des taux.

Les limites sont fixées en fonction des recommandations de Crédit Agricole S.A. et permettent de borner les gaps et donc le risque de taux d'intérêt global en résultant. Elles sont fixées par le calcul de la somme des impacts actualisés sur les 30 prochaines années, d'un choc de taux de +/- 200 points de base, par rapport à 10 % des fonds propres et la somme des impacts actualisés sur les 12 premiers mois par rapport à 3,3 % du PNB et 10 % du RBE.

Les limites en vigueur ont été présentées et validées lors du Conseil d'administration du 25 mai 2009.

La Caisse régionale du Nord Est assure la couverture de son risque de taux par le biais d'instruments financiers de bilan ou hors bilan, fermes ou optionnels.

3. GESTION DU RISQUE

Les indicateurs de mesure de l'exposition de la Caisse régionale (les gaps) sont calculés et présentés tous les mois en Comité financier, en reprenant les gaps par période annuelle et en les comparant avec les limites fixées.

Le Comité financier s'assure du respect des limites de risque de taux, statue sur l'ensemble des informations communiquées, analyse les expositions au risque de taux, valide et décide des actions à mener pour la gestion de ce risque.

La Gestion financière est ensuite chargée d'appliquer les décisions du Comité financier.

Le Responsable des Contrôles Permanents et des Risques vérifie et s'assure de la cohérence du dispositif de gestion mis en place, et de la politique de contrôle interne de la Caisse régionale, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

4. EXPOSITION

Les gaps de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif représente un risque à la baisse des taux et un chiffre négatif représente un risque à la hausse des taux, sur l'année considérée. Il indique donc une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêts.

Résultats au 31 décembre 2009 :

	0-1	1-5	5-10	10-30
GAPS (EN M€)	173	109	112	- 40

Au 31 décembre 2009, l'impact sur la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les dix prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux est de 0,86 % sur les fonds propres prudentiels.

La sensibilité du PNB de la première année à une hausse des taux de de 200 points de base est quant à elle de 3,5 millions d'euros.

III. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

1. LE RISQUE DE CHANGE STRUCTUREL

Il s'agit du risque attaché aux participations détenues en devises. La valeur de la participation est libellée en devise et cette valeur est sensible aux variations de change.

2. LE RISQUE DE CHANGE OPÉRATIONNEL

Le risque de change opérationnel est dû à la mise en place d'opérations en devises qui ne sont pas couvertes dans le bilan.

La Caisse régionale du Nord Est n'est pas concernée par les risques de change.

IV. Risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Compte tenu des relations financières internes du Groupe, ce risque est en partie géré en relation avec Crédit Agricole S.A., entité du Groupe ayant principalement l'accès au marché financier.

De par ses activités commerciales Crédits et Collectes, les équilibres de la Caisse régionale sont marqués par un déficit devant être refinancé aux conditions de marché. Ce déficit se monte à près de 5,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009 contre 6,5 milliards d'euros un an auparavant.

Les refinancements sont réalisés tant à court, moyen et long terme dans le cadre des règles de gestion du risque retenues par le Groupe. Il est à noter un allongement de cette dette au cours de l'exercice 2009.

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

L'objectif premier de la Caisse régionale du Nord Est en matière de gestion de sa liquidité est de disposer des ressources nécessaires à son activité et cela à un coût le plus faible possible.

Cette gestion s'appuie sur l'étude des échéanciers des emplois et des ressources et sur une politique de limitation et d'adossement des échéances en risque ainsi identifiées.

Elle intègre aussi le respect des exigences réglementaires en matière de liquidité définies par :

- le règlement CRBF n° 88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité, modifiée par l'instruction n° 93-01 du 29 janvier 1993 et n° 2000-11 du 4 décembre 2000,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

2. GESTION DU RISQUE

La Caisse régionale du Nord Est est en charge de la gestion de son risque de liquidité. Crédit Agricole S.A. est en charge de la coordination globale de cette gestion de la liquidité au sein du groupe Crédit Agricole et joue le rôle de prêteur en dernier ressort pour les entités du Groupe.

Aussi, conjointement entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, un dispositif de gestion du risque de liquidité a été mis en place. Dans ce cadre, chaque Caisse régionale est autonome dans la gestion de son risque de liquidité et de financement.

Le risque d'illiquidité (incapacité à se refinancer) est donc géré en établissant d'une part le montant maximal de refinancement à court

terme (et son écoulement minimal) et, d'autre part l'écoulement minimal à moyen et long terme pour la part des refinancements n'ayant pas pu être refinancés à moins d'un an.

Le risque du "prix de liquidité" (risque d'impact négatif de la hausse des coûts de liquidité) est quant à lui géré au regard d'indicateurs de risque d'impacts sur le PNB. Ce risque est donc appréhendé au regard de la "transformation en liquidité" acceptable par la Caisse régionale.

Concernant les sources de financement de marché, celles-ci sont multiples :

- financements auprès du groupe Crédit Agricole S.A. : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales, financements adossés à des actifs éligibles à la Banque Centrale Européenne (BCE),
- financements sur le marché : émissions de Certificats de Dépôts Négociables (CDN), de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN).

La gestion financière examine et gère toutes les questions de liquidité, depuis la liquidité au jour le jour jusqu'à la liquidité moyen long terme. Elle prépare les orientations proposées au Comité financier et est chargée de la mise en œuvre des décisions prises.

Le Comité financier est décisionnaire sur les principes de gestion de la liquidité de la Caisse régionale et s'assure du respect des limites de refinancement fixées par le Groupe, statue sur l'ensemble des informations communiquées, analyse les expositions au risque de liquidité et de financement, valide et décide des actions à mener pour la gestion de ce risque.

La Direction des Risques et Contrôles Permanents vérifie et s'assure de la cohérence du dispositif de gestion mis en place, et de la politique de contrôle interne de la Caisse régionale, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

3. MÉTHODOLOGIE

En 2009, le Groupe a revu et renforcé son système d'encadrement de la liquidité, reposant sur le triptyque Norme, Limite et Mesure.

Conformément aux recommandations des régulateurs, le principe sous-jacent à ce nouveau système d'encadrement est l'adéquation entre d'une part les réserves de liquidité et d'autre part le montant du déficit de trésorerie qu'entraînerait une situation de stress sur les refinancements d'autre part. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'approche avancée du risque de liquidité défini dans les projets de modification de la réglementation relative à ce risque.

La norme actuellement appliquée a été validée par les instances "Risques" de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le pilotage du risque de liquidité se fait en tenant compte de plusieurs indicateurs réglementaires ou de suivi :

- Ratio de liquidité réglementaire à un mois :

La liquidité à moins d'un mois doit couvrir les exigibilités à moins d'un mois, le ratio est donc :

"Liquidité à moins d'un mois" / "Exigibilités à moins d'un mois" > 100 %
Ce ratio doit être respecté le dernier jour ouvré de chaque mois calendaire.

- La Limite Court Terme (LCT)

La LCT, fixée par Crédit Agricole S.A. en fonction de données propres à la Caisse régionale, est suivie depuis le 1^{er} janvier 2009. Elle correspond au montant maximum de refinancement à court terme autorisé pour la Caisse régionale. Un suivi quotidien est réalisé afin de s'assurer que les refinancements réalisés permettent de respecter cette limite.

- Le refinancement à moyen et long Terme (MLT)

Le refinancement MLT est géré par le respect de la limite d'amortissement déterminée par le Groupe : la Caisse régionale ne doit pas renouveler plus de 25 % de sa dette MLT sur 2 semestres consécutifs, et ce, pour les 4 prochaines années glissantes. Cette limite de refinancement MLT est mise en application depuis le 1^{er} janvier 2009. Un suivi mensuel est effectué et consulté à chaque émission MLT afin de respecter cette limite.

4. IMPACTS DE LA CRISE FINANCIÈRE SUR LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse régionale du Nord Est, a renforcé ses équipes et son dispositif de gestion du risque de liquidité, notamment par la mise en place de limites de refinancement. Ces limites sont mises en place depuis le 1^{er} janvier 2009.

La Caisse régionale, grâce à la solidité de sa structure financière et à la gestion de sa liquidité, a pu garder une position de liquidité lui permettant de maintenir son activité commerciale de production de crédits.

5. EXPOSITION ET LIMITES

- Ratio de liquidité :

Au 31 décembre 2009, le ratio de liquidité est de 117 % (pour 100 % le 31 décembre 2008)

Au cours de l'année 2009, le ratio de liquidité a toujours été supérieur à 100 %.

- Limite LCT

La Caisse régionale a toujours respecté ses limites de refinancement à court terme.

- Limite MLT

En 2009, tous les nouveaux refinancements MLT mis en place ont respecté la limite fixée. Ainsi, la Caisse régionale n'a pas augmenté le montant des tombées à 4 ans, au-delà de 25 % de l'encours total de dette MLT sur deux semestres consécutifs.

V. Politique de couverture

En 2009, l'utilisation d'instruments dérivés de couverture a répondu à l'objectif principal de gérer le Risque de Taux d'Intérêt Global.

Dans ce cadre, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

En effet, la gestion actif-passif repose sur une approche globale de l'activité de la banque. Sa logique répond à une gestion de masse et les couvertures réalisées sont dites de macro-couverture. La gestion actif-passif doit vérifier que les opérations faites par le passé et comptabilisées comme des opérations de macro-couverture sont toujours justifiées. Les "tests d'efficacité" utilisés pour la vérification de l'absence de sur-couverture sont prospectifs et rétrospectifs.

Les tests prospectifs sont produits directement à partir de l'application "Cristaux 2" de mesure du RTIG. Les calculs effectués en brut permettent de s'assurer que les actifs "taux fixe"/"inflation" sont couverts par des dérivés emprunteurs "taux fixe"/"inflation", et les passifs "taux fixe"/"inflation" sont couverts par des dérivés prêteurs "taux fixe"/"inflation".

Les tests rétrospectifs, effectués de manière séparée sur les actifs et passifs taux fixe et inflation, servent à tester l'efficacité des couvertures entre deux mesures de tests prospectifs. Les mesures de tests prospectifs s'effectuent à partir de deux approches : la première en comparant les couvertures avec les éléments éligibles de la mesure précédente et la deuxième par la mesure d'un stress (perte d'actifs ou de passif) avec une hypothèse forte de baisse de l'élément couvert. En 2009, aucune situation de couverture n'a été constatée.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, le risque juridique étant inclus et les risques stratégiques et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les

entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

gouvernance de la fonction "gestion des risques opérationnels" :

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet "risques opérationnels" du comité de contrôle interne), animation du dispositif (rôle des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques),

- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,

- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,

- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,

- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rend compte régulièrement de son activité et du niveau d'exposition au risque de la Caisse régionale dans le cadre d'un Comité trimestriel dont la Présidence est assurée par le Directeur Général Adjoint de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord où figurent, dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale, les dernières collectes d'incidents et pertes avérés du risque opérationnel. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale du Nord Est.

S'agissant du tableau de bord des risques opérationnels, ceux-ci sont présentés trimestriellement au Comité des risques avec notamment un point sur les pertes, le respect des seuils de la politique (par rapport au PNB d'activités et aux fonds propres de base) etc.

L'essentiel de l'activité de l'équipe Risques Opérationnels s'est porté depuis deux ans sur l'intégration, la mise en œuvre et le déploiement des données des nouveaux outils Crédit Agricole S.A., à savoir, Scope et Europ@. Au cours de l'année 2009 l'ensemble du plan de contrôle a été migré sous l'outil Scope qui est au 31 décembre 2009 le seul outil de restitution des contrôles permanents. Les plans de contrôle des agences, de la Banque des entreprises, des filiales immobilières et fonds propres ont été révisés en profondeur dans le cadre d'un projet spécifique qui a mobilisé deux personnes à temps plein pendant 4 mois.

III. Méthodologie

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse régionale du Nord Est met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale, vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données

internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de Fonds Propres dépendant de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données, lors de la détermination de la charge en capital, implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée aux filiales de la Caisse régionale. L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toutes entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES (EFP) AU TITRE DES RISQUES OPÉRATIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2009 EN MILLIONS D'EUROS

Méthode standard (TSA)	Méthode avancée (AMA)				EFP totale AMA + TSA
	Données internes (DI)	Scénarios majeurs		Données internes + scénarios majeurs	
		Avec assurance	Sans assurance		
9,9	6,9	19,6	24,5	26,5	36,4

IV. Exposition de la Caisse régionale du Nord Est

RESULTATS DE LA MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS AU 31 DECEMBRE 2009

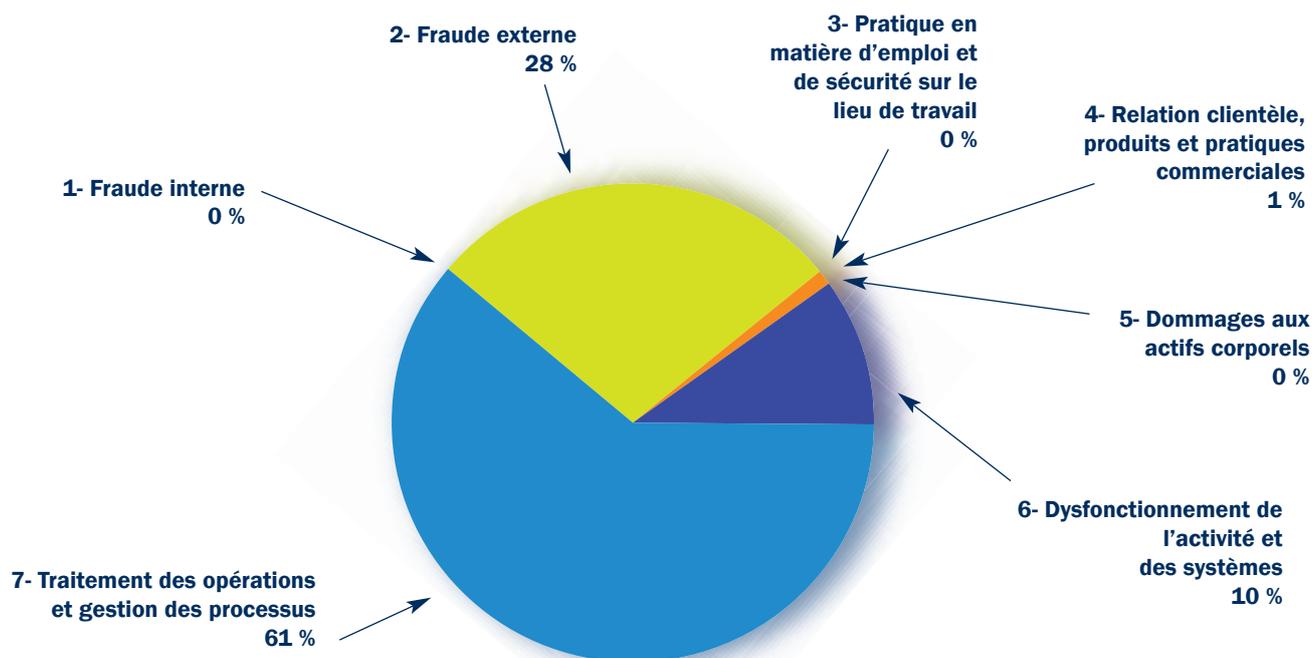
	Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
Coût du risque opérationnel : tous domaines	3 943	- 2 784	- 1 343	- 1 331				
Coût du risque opérationnel frontière : tous domaines					46	- 281	- 281	

Nb I : Nombre total d'incidents

MB : Montant Brut

MN : Montant Net

RÉPARTITION DES INCIDENTS OPÉRATIONNELS PUR PAR CATÉGORIE DE BÂLE 2009



V. Assurance et couverture des risques opérationnels

La Caisse régionale, et ses filiales, couvrent leurs risques opérationnels par des polices d'assurances souscrites auprès de la compagnie CAMCA :

- Globale de Banque
- Multirisques bureaux
- Tous risques machines
- Préjudices financiers
- Flotte auto
- Auto collaborateurs
- Individuelle accidents
- Garantie financière
- Responsabilité Civile

Les franchises mises en place sont destinées à couvrir les risques de faible fréquence ou de faible intensité.

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

RISQUES DE NON-CONFORMITE

En application du Code monétaire et financier et du règlement CRBF 97-02 modifié, relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF), le Crédit Agricole du Nord Est a instauré un système de contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des unités du siège et des réseaux de vente ainsi qu'à ses filiales. Les objectifs des dispositifs et des processus mis en place visent :

- la performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- la connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- le respect des règles internes et externes,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux dispositions réglementaires, les activités de contrôle sont placées sous la responsabilité de trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité, directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale du Nord Est.

La maîtrise des risques de non-conformité : la fonction conformité couvre l'ensemble des activités et opérations visées par les articles 11 à 11 -7 du règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne. Sur la base de la cartographie des risques, le responsable de la Conformité évalue les risques de non-conformité et s'assure de la sécurisation des process à l'égard de la clientèle ainsi que du traitement des opérations. Il donne des avis dans le cadre du processus préalable à la commercialisation des nouveaux produits et nouvelles activités et sur les évolutions de procédures.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes selon les dispositions énoncées par le code monétaire et financier font l'objet d'une vigilance renforcée à tous les niveaux. Le responsable de la Conformité est le correspondant du service du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN). Le dispositif interne intègre les nouvelles dispositions relatives à la transposition de la 3^{ème} directive relative à la lutte contre le blanchiment et notamment celles prévues par le décret du 16 juillet 2009 relatives à la lutte contre la fraude fiscale. En 2009, la Caisse régionale a mis en œuvre un plan d'action relatif à la mise à jour des documents de connaissance client.

Le responsable de la Conformité est également responsable du **contrôle de la conformité des services d'investissement**. La Caisse régionale respecte la réglementation relative à la réglementation "Abus de marché" ainsi que celle relative aux marchés des instruments financiers (directive MIF). **Le respect des règles déontologiques** prévues par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers fait l'objet d'une surveillance pour les personnes en situation sensible et initiés permanents.

Les contrôles réalisés par les services Contrôle Périodique, Contrôle Permanent et Contrôle de la Conformité consistent à s'assurer du respect de la réglementation bancaire, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS

En application de l'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente la décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance :

ECHÉANCES	EUROS
Echues au 31/12/2009	213 545
A moins de 30 jours	1 542 257
Total dettes fournisseurs	1 755 802

DISTRIBUTION

Les Assemblées générales du Crédit Agricole du Nord Est ont décidé de procéder aux distributions successives suivantes, au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 :

- Exercice 2006 :
 - Intérêts aux parts sociales de 4,05 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,21 euros par titre
- Exercice 2007 :
 - Intérêts aux parts sociales de 4,56 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,42 euros par titre
- Exercice 2008 :
 - Intérêts aux parts sociales de 4,50 %
 - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,05 euros par titre

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 19 mars 2010 les distributions suivantes :

- Intérêts aux parts sociales : 3,90 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 1,25 euros par titre.

Le traitement fiscal de la rémunération des parts sociales et Certificats Coopératifs d'Associés prévoit, notamment, que les sociétés personnes physiques ainsi que les sociétés de personnes non passibles de l'impôt sur les sociétés, peuvent être éligibles à l'abattement de 40 % ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 %, calculé sur le montant brut perçu.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement d'importance significative, de nature à avoir une influence sur l'évolution de la Caisse régionale du Nord Est, n'est survenu pendant la période subséquente.

LES PERSPECTIVES 2010

En 2010, l'économie mondiale devrait sortir lentement de la récession, avec un rythme et un dynamisme différents selon les zones. En effet, si l'amélioration de la situation économique est générale, des décalages temporels sont apparus et l'ampleur de l'amélioration est loin d'être uniforme.

En France, la croissance prévisionnelle serait relativement soutenue sur le 1^{er} semestre 2010, suivie d'un léger tassement sur le second semestre, période de transition où la demande domestique devrait prendre progressivement le relais des facteurs temporaires. L'économie française devrait renouer avec des rythmes de croissance de moyen terme courant 2011. Le PIB Français devrait progresser de 1 % à 1,5 % en 2010.

Les politiques monétaires devraient se normaliser en 2010. La BCE a déjà évoqué la nécessité de revenir sur tout ou partie des mesures exceptionnelles mises en œuvre pour faire face à la crise. La poursuite de l'amélioration de la conjoncture et des conditions de financement de l'économie est la condition pour que les trois grandes banques centrales (BCE, Fed et BoE) commencent à retirer des liquidités. Il est probable que le mouvement sera amorcé dans la première partie de l'année et que les premières hausses de taux directeurs interviendront dans la deuxième partie de l'année.

Les rendements des obligations d'Etat resteraient globalement très bas, même si des écarts se creusent entre les titres émis par les Etats jugés les plus fragiles d'un point de vue financier et les grands Etats financièrement plus solides.

Les anticipations d'inflation sont en légère hausse du fait de la faiblesse de la reprise anticipée. Les taux longs devraient donc peu augmenter.

Dans ce contexte général et au nom de ses valeurs mutualistes, la Caisse régionale du Nord Est confirme sa stratégie d'accompagnement économique et financier de son territoire. Elle met tout en œuvre, par sa présence sur le terrain et son expertise sur l'ensemble des métiers de la banque (crédit et épargne bancaire), l'assurance et l'immobilier, pour satisfaire ses clients et sociétaires :

- en apportant des solutions concrètes et complètes, adaptées aux réalités locales et régionales,
- en proposant des services de qualité et innovants,
- en s'engageant en acteur responsable pour sa région.

COMPTES INDIVIDUELS

I - BILAN INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		
Caisses, banques centrales	63 663	73 195
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	9 529	93 840
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE (note 3)	603 668	416 822
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (note 4)	16 587 476	17 078 278
OPERATIONS SUR TITRES		
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	414 853	279 918
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	78 029	107 178
VALEURS IMMOBILISEES		
Participations et autres titres détenus à long terme (notes 6 et 7)	984 067	939 389
Parts dans les entreprises liées (notes 6 et 7)	289 845	292 610
Immobilisations incorporelles (note 7)	1 678	3 141
Immobilisations corporelles (note 7)	57 658	64 043
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		
Autres actifs (note 8)	155 579	350 869
Comptes de régularisation (note 8)	70 812	139 985
TOTAL DE L'ACTIF	19 316 857	19 839 268
PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		
Dettes envers les établissements de crédit (note 10)	21 369	13 634
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE (note 10)	10 226 526	9 917 892
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (note 11)	5 551 611	5 181 643
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (note 12)	927 273	2 149 606
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		
Autres passifs (note 13)	205 554	148 384
Comptes de régularisation (note 13)	114 071	172 235
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		
Provisions (notes 14, 15 et 16)	170 285	155 300
Dettes subordonnées (note 17)	181 604	181 635
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG (note 18)		
Capital souscrit	219 913	219 913
Primes d'émissions	533 190	533 190
Réserves	1 144 633	1 065 665
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	20 828	100 171
TOTAL DU PASSIF	19 316 857	19 839 268

HORS - BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	3 025 573	3 278 111
Engagements de garantie	626 356	751 953
Engagements sur titres	12 898	2 284
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	561 133	150 894
Engagements de garantie	5 031 409	5 016 005
Engagements sur titres	12 898	2 284

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- opérations de change au comptant et à terme : note 21
- opérations sur instruments financiers à terme : note 22

II - COMPTE DE RÉSULTAT INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2009 (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés (note 24)	692 831	805 281
Intérêts et charges assimilées (note 24)	- 525 222	- 647 659
Revenus des titres à revenu variable (note 25)	53 815	78 448
Commissions (produits) (note 26)	197 626	166 016
Commissions (charges) (note 26)	- 56 612	- 36 393
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 27)	- 3 073	- 50 860
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 28)	- 17 193	- 68 867
Autres produits d'exploitation bancaire (note 29)	2 830	79 163
Autres charges d'exploitation bancaire (note 29)	- 2 591	- 2 612
PRODUIT NET BANCAIRE	342 411	322 517
Charges générales d'exploitation (note 30)	- 215 250	- 226 245
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 10 120	- 8 705
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	117 041	87 567
Coût du risque (note 31)	- 65 038	- 15 135
RESULTAT D'EXPLOITATION	52 003	72 432
Résultat net sur actifs immobilisés (note 32)	- 21 626	- 7 887
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	30 377	64 545
Résultat exceptionnel (note 33)	0	0
Impôt sur les bénéfices (note 34)	- 9 549	35 626
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
RESULTAT NET	20 828	100 171

III - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale du Nord Est, 79 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et ceux des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale du Nord Est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse régionale du Nord Est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A.. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S. Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,17 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés), à hauteur de 44,39 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44 % de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 26 % du capital de la Caisse régionale au travers de Certificats Coopératifs d'Associés émis.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 - MECANISMES FINANCIERS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale du Nord Est au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret A, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées.

Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et

centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33,33 % et enfin depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les ressources d'épargne permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2009

1.3.1. Actualisation des provisions sur créances douteuses

Depuis le mois de février 2009, l'actualisation des dépréciations sur créances à la clientèle est calculée automatiquement par l'outil "Patric Provision". L'actualisation est basée sur des calendriers prévisionnels de flux de recouvrement paramétrés, qui sont mis à jour en permanence en fonction de la réalité du recouvrement et est calculée sur la base du taux réel de chaque créance.

1.3.2. Cession de créances "consommation"

La Caisse régionale a cédé au cours de l'exercice un portefeuille de créances douteuses compromises, de type consommation, pour environ 12 millions d'euros. Cette cession de créances contentieuses, dépréciées à hauteur de 100 %, a été réalisée pour un prix de vente de 1,95 million d'euros.

1.3.3. Provision pour intérêts DAT à taux progressif

La Caisse régionale a comptabilisé une provision sur les DAT à taux progressif représentant 4,96 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette provision concerne les DAT à taux progressif non centralisés chez Crédit Agricole S.A. et correspond à la différence de taux entre le taux versé au client et le taux moyen du contrat, tant que le taux client reste inférieur au taux moyen. Lorsque la situation s'inverse, la provision est progressivement reprise de manière à ce qu'une charge d'intérêt constante soit comptabilisée sur toute la durée de vie du produit.

1.3.4. Incidence de la crise financière

En 2009, la Caisse régionale a subi des effets indirects de la crise financière sur des instruments financiers qui ont été cédés en 2008 mais qui, faute de marché liquide, n'ont pas été totalement dénoués en 2009. Le reliquat au 31 décembre 2009, de 38,3 millions d'euros, a fait l'objet d'une provision pour irrécouvrabilité à hauteur de 100 %, dont 13,3 millions d'euros dotés sur l'exercice.

1.3.5. Changement d'estimation sur le calcul de la dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

La Caisse régionale a procédé en 2009 à un changement de modalités dans le calcul de cette dépréciation basée sur les modèles et notations Bâle II, la durée moyenne des crédits étant passée de 7 à 15 ans. Au titre de l'exercice 2009, la Caisse régionale a doté 9,2 millions d'euros.

1.3.6. Filiales et participations

La Caisse régionale a procédé en 2009 à une réorganisation de ses filiales. Cette réorganisation a conduit principalement la SAS NORD EST DEVELOPPEMENT, à céder diverses participations auprès de la Caisse régionale pour leur valeur nette comptable (NORD EST PARTENAIRES et NORD EST OPTIMMO, holding du pôle immobilier) et la SAS NORD EST OPTIMMO à absorber, par voie de transmission universelle de patrimoine, les sociétés NORD EST IMMO, NORD EST

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS et NORD EST SQUARE-HABITAT ADB.

1.4 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2009

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2009 n'est survenu pendant la période subséquente.

NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole du Nord Est sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale du Nord Est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole du Nord Est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Le Crédit Agricole du Nord Est applique à compter du 1^{er} janvier 2009 le règlement CRC 2009-04 du 3 décembre 2009, afférent à la valorisation des swaps et modifiant le règlement CRB 90-15, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole du Nord Est sur la période.

- Le Crédit Agricole du Nord Est applique à compter du 1^{er} janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces informations sont présentées en note 38.

2.1 - CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit la Caisse régionale à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 47 761 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 49 517 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan du Crédit Agricole du Nord Est, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous conditions, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

. CRÉANCES DOUTEUSES NON COMPROMISES :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

. CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Même si les intérêts contractuels continuent d'être comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis, ils font l'objet d'une dépréciation à 100 %.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole du Nord Est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 - PORTEFEUILLE-TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée,

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole du Nord Est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole du Nord Est satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés", de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre. Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole du Nord Est détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole du Nord Est utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole du Nord Est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 - IMMOBILISATIONS

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole du Nord Est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier	Non amortissable	
- Gros œuvre	Linéaire	30 ans
- Second œuvre	Linéaire	20 ans
- Installations techniques	Linéaire	10 ans
- Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Matériel spécialisé	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission,

- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission. Le Crédit Agricole du Nord Est applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 - PROVISIONS

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Depuis le 31 décembre 2005, le Crédit Agricole du Nord Est n'enregistre plus de "Fonds pour risques bancaires généraux".

2.8 - OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé. Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.9 - OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89-01, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle du Crédit Agricole du Nord Est est nulle au 31 décembre 2009.

2.10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole du Nord Est.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

2.11 - PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 2 juin 2009 pour une durée de 3 ans.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.12 - AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole du Nord Est applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, le Crédit Agricole du Nord Est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime.

Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible.

Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les autres engagements à la charge de la Caisse régionale, relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, sont les suivants :

- indemnités de retraite complémentaire dite "chapeau" pour les Cadres de Direction et pour les administrateurs,

- indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel,

- indemnités de fin de carrière pour les Cadres de Direction.

Ces engagements sont couverts par des polices d'assurance et par une provision comptable complémentaire.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

2.13 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et les produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole du Nord Est.

2.14 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

Les éléments chiffrés sont présentés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

NOTE 3 - CRÉANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

CRÉANCES	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts :								
- à vue	225	0	0	0	225	0	225	207
- à terme	50	154	931	762	1 897	8	1 905	86 187
Prêts subordonnés	0	0	0	7 378	7 378	21	7 399	7 446
Total	275	154	931	8 140	9 500	29	9 529	93 840
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan							9 529	93 840
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	98 563	0	0	0	98 563	44	98 607	153 876
Comptes et avances à terme	94 061	16 172	332 847	2 438	445 518	14 460	459 978	217 826
Prêts subordonnés	0	0	0	45 000	45 000	83	45 083	45 120
Total	192 624	16 172	332 847	47 438	589 081	14 587	603 668	416 822
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan							603 668	416 822

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 52 482 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 71 947 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune créance n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes.

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

NOTE 4.1 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

CRÉANCES	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE								
Créances commerciales	26 083	143	0	0	26 226	135	26 361	23 969
Autres concours à la clientèle	1 432 538	1 893 055	6 436 580	6 838 020	16 600 193	94 981	16 695 174	17 160 570
Comptes ordinaires débiteurs	82 130	0	0	0	82 130	1 113	83 243	98 878
Dépréciations							- 217 302	- 205 139
Valeur nette au bilan							16 587 476	17 078 278

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 58 600 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 3 576 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 2 602 073 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009 contre 2 256 381 milliers d'euros au 21 décembre 2008.

Les encours restructurés au 31 décembre 2009 s'élèvent à 39 425 milliers d'euros contre 49 517 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 4.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2009	31/12/2008
- France (y compris DOM-TOM)	16 470 248	16 798 888
- Autres pays de L'U.E.	112 241	182 472
- Autres pays d'Europe	31 257	34 457
- Amérique du Nord	88 862	141 206
- Amérique Centrale et Latine	405	1 902
- Afrique et Moyen-Orient	4 073	4 254
- Asie et Océanie (hors Japon)	1 322	1 441
- Japon	141	146
- Non ventilés et organismes internationaux	0	0
Total en principal	16 708 549	17 164 766
Créances rattachées	96 229	118 651
Dépréciations	- 217 302	- 205 139
Valeur nette au bilan	16 587 476	17 078 278

NOTE 4.3 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Encours au 31/12/2009	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	5 897 425	124 332	32 917	86 484	22 231
- Agriculteurs	3 460 842	36 099	18 484	29 190	15 834
- Autres professionnels	1 256 912	63 924	35 847	45 030	26 957
- Sociétés financières	472 081	224	156	163	122
- Entreprises	4 782 189	77 787	31 694	55 416	25 602
- Collectivités publiques	887 426	520	0	394	0
- Autres agents économiques	47 903	728	390	625	353
Total	16 804 778	303 614	119 488	217 302	91 099

Encours au 31/12/2008	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	6 031 033	101 243	38 250	81 686	33 377
- Agriculteurs	3 346 774	33 234	16 281	26 865	13 918
- Autres professionnels	1 319 644	54 023	36 702	44 173	30 541
- Sociétés financières	512 193	1 089	824	1 015	787
- Entreprises	5 079 309	60 933	35 586	50 992	32 698
- Collectivités publiques	951 262	0	0	0	0
- Autres agents économiques	43 202	673	580	408	346
Total	17 283 417	251 195	128 223	205 139	111 667

	31/12/2009				31/12/2008	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées					0	0
<i>.dont surcote restant à amortir</i>					0	0
<i>.dont décote restant à amortir</i>					0	0
Créances rattachées					0	0
Valeur nette au bilan	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Emis par organismes publics						0
Autres émetteurs		199 442		205 600	405 042	278 351
<i>.dont surcote restant à amortir</i>		859		6	865	1 418
<i>.dont décote restant à amortir</i>		- 280		- 2 956	- 3 236	- 4 020
Créances rattachées		6 359		4 113	10 472	5 515
Dépréciations		- 661			- 661	- 3 948
Valeur nette au bilan	0	205 140	0	209 713	414 853	279 918
Actions et autres titres à revenu variable		97 577			97 577	126 110
Créances rattachées						
Dépréciations		- 19 548			- 19 548	- 18 932
Valeur nette au bilan	0	78 029	0	0	78 029	107 178
Total valeur nette	0	283 169	0	209 713	492 882	387 096
Valeurs estimatives	0	288 398	0	215 072	503 470	388 929
Plus-values latentes 31/12/2009	0	11 587	0	9 473	21 060	1 833
31/12/2008	0	4 545	0	- 2 712	1 833	

Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre a été réalisé pendant l'exercice 2009 et aucune cession de titres d'investissement est intervenue avant l'échéance.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 11 587 milliers d'euros au 31/12/2009, contre 4 545 milliers d'euros au 31/12/2008. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus et moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 9 473 milliers d'euros au 31/12/2009 contre - 2 712 milliers d'euros au 31/12/2008.

NOTE 5.1 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (hors effets publics)

Ventilation par grandes catégories de contrepartie

	31/12/2009	31/12/2008
- Administrations et banques centrales	0	0
- Etablissements de crédit	403 557	268 638
- Sociétés financières	78 029	107 177
- Collectivités locales	0	0
- Entreprises, assurances et autres clientèles	11 296	11 281
Valeur nette au bilan	492 882	387 096

NOTE 5.2 - VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

	31/12/2009				31/12/2008			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	384 556	0	0	384 556	242 656	0	0	242 656
Titres non cotés	20 486	0	97 577	118 063	35 695	0	126 110	161 805
Créances rattachées	10 472	0	0	10 472	5 515	0	0	5 515
Dépréciations	- 661	0	- 19 548	- 20 209	- 3 948	0	- 18 932	- 22 880
Valeur nette au bilan	414 853	0	78 029	492 882	279 918	0	107 178	387 096

La répartition des parts d'OPCVM détenues par la Caisse régionale du Crédit Agricole du Nord Est (27 739 milliers d'euros) est la suivante :

- OPCVM français : 27 739 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation : 27 739 milliers d'euros
- OPCVM étrangers : néant

La Caisse régionale du Nord Est ne détient pas d'OPCVM sous contrôle exclusif (Fonds dédiés notamment).

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2009 :

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires		
- OPCVM obligataires		
- OPCVM actions	12 002	8 914
- OPCVM autres	15 737	8 978
TOTAL	27 739	17 892

NOTE 5.3 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

					Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 205	16 096	188 302	198 439	405 042	10 472	415 514	283 866
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur brute	2 205	16 096	188 302	198 439	405 042	10 472	415 514	283 866
Dépréciations							- 661	- 3 948
Valeur nette au bilan							414 853	279 918

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2009.

Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats bénéficiers ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brutes	Nettes					

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

- Participations dans les établissements de crédit

- Autres parts dans les entreprises liées

Cofinep SAS	11 000	4 539	100 %	11 002	11 002	0	0	1 017	^(*) 510	2 000
Nord Est Champagne Agro Partenaires SAS Nord Est	100 000	- 1 709	100 %	106 080	100 350	115 000	0	3 688	^(*) -9 256	0
Développement SAS	30 000	- 825	100 %	29 975	24 825	0	0	324	- 833	0
Nord Est Optimmo SAS	25 000	- 2 461	100 %	21 831	21 831	14 000	0	1 750	^(*) 903	0
Innovation Nord Est SAS	5 000	- 2 455	100 %	5 000	2 315	0	0	266	- 327	0
Total	171 000	- 2 911		173 888	160 323	129 000	0	7 045	- 9 003	2 000

- Autres titres de participation

Agro Invest SAS	15 788	- 2 405	15,32 %	15 006	14 161	0	0	243	- 4 159	0
Sacam Avenir SAS	2 060	- 2	3,51 %	3 107	3 107	0	0	3	- 2	0
Sacam Développement SAS	730 622	26 083	3,94 %	28 769	28 769	13 455	0	12 108	- 39 839	481
Sacam Fireca SAS	74 700	- 22 163	3,73 %	2 786	1 960	0	0	1 490	1 479	0
Sacam International SAS	900 040	- 43 739	3,99 %	35 938	35 363	0	0	18 219	- 44 237	0
Sacam Participations SAS	250	- 16	3,94 %	2 856	2 856	0	0	21	11	0
Belgium CA SAS	120 000	3 831	45,00 %	54 000	54 000	4 230	0	16 926	^(*) 16 673	7 155
Rue La Boétie SAS	2 222 942	13 335 180	4,00 %	638 045	638 045	157 768	0	115 489	32	21 311
Total	4 066 402	13 296 769		780 507	778 261	175 453	0	164 499	- 70 042	28 947

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

- Participations dans des établissements de crédit	99	99	0
- Autres parts dans les entreprises liées	317	317	149
- Autres titres de participation	10 241	9 729	2 288
Total	10 657	10 145	2 437
Total parts dans les entreprises liées et participations	965 052	948 729	306 890

(*) Données provisoires au 31/12/2009.

NOTE 6.1 - VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	174 204	165 082	161 059	165 551
Titres cotés				
Avances consolidables	129 880	129 149	134 515	134 515
Créances rattachées	57	57	0	0
Dépréciations	- 14 296		- 2 964	
Valeur nette au bilan	289 845	294 288	292 610	300 066
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	790 848	1 134 363	760 022	1 109 634
Titres cotés				
Avances consolidables	177 740	177 740	173 807	173 807
Créances rattachées	13 805	13 805	293	293
Dépréciations	- 2 757		- 1 898	
Sous-total titres de participation	979 636	1 325 908	932 224	1 283 734
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 303	4 301	4 303	4 301
Titres cotés				
Avances consolidables	2 744	0	2 744	2 744
Créances rattachées	130	130	120	120
Dépréciations	- 2 746		- 2	
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 431	4 431	7 165	7 165
Valeur nette au bilan	984 067	1 330 339	939 389	1 290 899
Total des titres de participation	1 273 912	1 624 627	1 231 999	1 590 965
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	969 355		925 384	
Titres cotés	0		0	
Total	969 355		925 384	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché. NB : la valeur estimative des titres de participation non cotés 2008 (SAS Rue La Boétie) a été corrigée pour retenir la valeur d'utilité de ce titre et non la valeur de marché.

7.1 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/12/2008	Augmentations Acquisitions	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2009
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	161 059	22 147	9 002		174 204
Avances consolidables	134 515	139 478	144 113		129 880
Créances rattachées	0	57			57
Dépréciations	- 2 964	- 11 332			- 14 296
Valeur nette au bilan parts entreprises liées	292 610	150 350	153 115		289 845
Titres de participations					
Valeurs brutes	760 022	31 559	733		790 848
Avances consolidables	173 807	30 785	26 633	- 219	177 740
Créances rattachées	293	13 512			13 805
Dépréciations	- 1 898	- 1 425	- 566		- 2 757
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	4 303				4 303
Avances consolidables	2 744				2 744
Créances rattachées	120	10			130
Dépréciations	- 2	- 2 744			- 2 746
Valeur nette au bilan titres participation et autres titres détenus à long terme	939 389	71 697	26 800	- 219	984 067
Total immobilisations financières	1 231 999	222 046	179 915	- 219	1 273 911

(1) La rubrique "autres mouvements" présente le reclassement comptable des avances Cedicam pour - 219 milliers d'euros.

7.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2008	Augmentations Acquisitions	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2009
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 377	30	0	0	3 407
Amortissements et dépréciations	- 236	- 1 493	0	0	- 1 729
Valeur nette au bilan	3 141	- 1 463	0	0	1 678
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	150 705	3 129	4 118	0	149 716
Amortissements et dépréciations	- 86 662	- 8 628	0	3 232	- 92 058
Valeur nette au bilan	64 043	- 5 499	4 118	3 232	57 658
Total	67 184	- 6 962	4 118	3 232	59 336

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	31/12/2009	31/12/2008
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	7 046	14
- Comptes de stock et emplois divers	0	58
- Comptes de règlement	15 587	16 219
- Débiteurs divers	132 946	334 578
Valeur nette au bilan	155 579	350 869
COMPTES DE RÉGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	5 683	52 423
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	0
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	1 893	14 535
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	8 749	10 085
- Autres produits à recevoir	54 436	62 876
- Charges à répartir	50	66
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
- Autres comptes de régularisation	0	0
Valeur nette au bilan	70 812	139 985
Valeur au bilan	226 391	490 854

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 - DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

	Solde au 31/12/2008	Dotations	Reprises et Utilisations	Désactua- lisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur opérations interbancaires et assimilés						
Sur créances clientèle	205 139	116 091	101 205	2 723		217 302
Opérations sur titres	27 744	25 802	13 538			40 008
Valeurs immobilisées	395	1 516	104			1 807
Autres actifs						
Total des dépréciations - actif	233 278	143 409	114 847	2 723		259 117

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
- à vue	7 897				7 897	0	7 897	822
- à terme			5 965	7 378	13 343	129	13 472	12 812
Valeur au bilan	7 897	0	5 965	7 378	21 240	129	21 369	13 634
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	94 931				94 931	3 295	98 226	113 434
Comptes et avances à terme	1 029 785	2 329 296	3 945 520	2 799 976	10 104 577	23 723	10 128 300	9 804 458
Valeur au bilan	1 124 716	2 329 296	3 945 520	2 799 976	10 199 508	27 018	10 226 526	9 917 892

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

NOTE 11.1 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	2 573 638				2 573 638	45	2 573 683	2 607 550
Comptes d'épargne à régime spécial								
- à vue	47 348				47 348	0	47 348	50 796
- à terme								
Autres dettes envers la clientèle								
- à vue								
- à terme	108 820	520 314	1 607 259	615 153	2 851 546	79 034	2 930 580	2 523 297
Valeur au bilan	2 729 806	520 314	1 607 259	615 153	5 472 532	79 079	5 551 611	5 181 643

NOTE 11.2 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2009	31/12/2008
- Particuliers	3 374 065	3 104 254
- Agriculteurs	654 262	682 222
- Autres professionnels	188 790	182 782
- Sociétés financières	39 127	168 114
- Entreprises	1 147 020	896 075
- Collectivités publiques	6 208	21 410
- Autres agents économiques	142 139	126 786
Valeur au bilan	5 551 611	5 181 643

NOTE 12 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

NOTE 12.1 - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	207	5 184	14 980	0	20 371	668	21 039	7 343
Titres de créances négociables (1)	735 449	10 000	0	160 000	905 449	785	906 234	2 142 263
Valeur au bilan	735 656	15 184	14 980	160 000	925 820	1 453	927 273	2 149 606

(1) Aucune émission de TCN n'a été réalisée à l'étranger.

NOTE 13 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	11	14
- Comptes de règlement et de négociation	2 324	0
- Crédoeurs divers	162 003	101 274
- Versements restant à effectuer sur titres	41 216	47 096
Valeur au bilan	205 554	148 384
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	5 542	51 508
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	417	680
- Produits constatés d'avance	46 310	43 398
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	19 719	24 166
- Autres charges à payer	42 083	52 483
- Autres comptes de régularisation	0	0
Valeur au bilan	114 071	172 235
Valeur au bilan	319 625	320 619

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 - PROVISIONS

	Solde au 31/12/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2009
Provisions de passif						
- engagements de retraite (1)	6 454		3 132	669		2 653
- primes médailles du travail	1 814		131			1 683
- engagements par signature	13 231	433		8 387		5 277
- risques fiscaux (2)	1 664	991	645			2 010
- impôts différés (3)	1 231		246			985
- risques de crédit (4)	67 582	9 216		1		76 797
- risques opérationnels (5)	10 880	638	349	2 124	577	9 622
- risque de déséquilibre du contrat épargne logement (6)	15 320	1 900		4 470		12 750
- participations	305			305		0
- litiges (7)	3 140	5 519	44	138	- 577	7 900
- risques d'irrécouvrabilité sur titres illiquides (8)	24 924	13 345				38 269
- autres risques et charges	8 755	7 607	584	3 439		12 339
Valeur au bilan	155 300	39 649	5 131	19 533	0	170 285

(1) Provisions sur indemnités dues aux salariés en fin de carrière.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) Provision pour impôts différés constatés dans les comptes individuels.

(4) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles "Bâle II".

(5) Provision sur tous risques de perte résultant de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. La Caisse régionale provisionne ses risques opérationnels sur la base des pertes potentielles de l'année à venir, mesurées au travers d'une cartographie des risques et d'une historisation de ses pertes classifiées selon cette cartographie.

(6) Voir note 15 ci-après.

(7) Provision sur risques relatifs à des recours formés par des tiers dans le cadre de litiges d'ordre légal ou contractuel.

(8) La Caisse régionale a opté pour une couverture des risques d'irrécouvrabilité sur ses titres alternatifs illiquides, ce risque étant défini comme le risque de dégradation de la valeur de ces actifs par rapport à la dernière information connue (valorisations fournies par les valorisateurs). En l'absence de visibilité sur les potentiels remboursements et compte tenu de la nature des opérations, la Caisse régionale a privilégié une couverture à 100 % de ce risque d'irrécouvrabilité.

Informations sur les passifs éventuels

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis représente 280 493 heures dont 222 133 heures n'ayant pas donné lieu à demande.

NOTE 15 - EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne-logement et pour l'ensemble des comptes épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

15.1 - ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 154 672	999 375
Ancienneté de plus de 10 ans	659 980	803 615
Total plans d'épargne-logement	1 814 652	1 802 990
Total comptes épargne-logement	240 577	261 428
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 055 229	2 064 418

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007, en relation avec les générations d'épargne-logement (la dernière datant de 2003).

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

15.2 - ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	30 728	32 321
Comptes épargne-logement :	76 832	83 192
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	107 560	115 513

15.3 - PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 510	2 442
Ancienneté de plus de 10 ans	6 100	4 508
Total plans d'épargne-logement	7 610	6 950
Total comptes épargne-logement	5 140	8 370
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 750	15 320

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	6 950	1 550	890	7 610
Comptes épargne-logement :	8 370	350	3 580	5 140
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 320	1 900	4 470	12 750

NOTE 16 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI, RÉGIMES A PRESTATIONS DÉFINIES

Les engagements sociaux postérieurs à l'emploi du Crédit Agricole du Nord Est concernent le régime de retraite complémentaire des cadres de direction et des administrateurs et les indemnités de fin de carrière dues au personnel ainsi qu'aux cadres de direction.

Ces engagements sont couverts par 4 polices d'assurance éligibles souscrites auprès de Prédica. Une provision de classe 5 (voir note 14) est comptabilisée pour constater la différence entre la dette actuarielle de fin d'exercice et la juste valeur des actifs des régimes. Au 31 décembre 2009, cette provision représente 2 653 milliers d'euros contre 6 454 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

16.1 - VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2009	31/12/2008
Dette actuarielle au 1 ^{er} janvier	23 036	27 857
Coûts des services rendus sur la période	1 237	1 256
Effet de l'actualisation	1 206	1 404
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	309	- 6 785
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	- 1 473	- 1 013
Gains/pertes actuariels *	- 1 610	317
Dette actuarielle au 31 décembre	22 705	23 036

16.2 - DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2009	31/12/2008
Coûts des services rendus sur la période	1 237	1 256
Effet de l'actualisation	1 206	1 404
Rendement attendu des actifs sur la période	- 578	- 922
Amortissement du coût des services passés	26	870
Amortissement des gains/pertes actuariels au 31/12/2009	- 1 517	
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	374	2 608

16.3 - VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES REGIMES

	31/12/2009	31/12/2008
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 1 ^{er} janvier	16 595	22 746
Rendement attendu des actifs	578	922
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	- 93	- 548
Cotisation de l'employeur	4 207	1 273
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		- 6 785
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	- 1 473	- 1 013
Juste valeur des actifs/droit à remboursement au 31 décembre	19 814	16 595

Au 31 décembre 2009, le taux moyen d'actualisation de la dette s'élève à 5,27 % et le taux moyen de rendement des actifs à 3,63 %.

16.4 - VARIATIONS DE LA PROVISION

	31/12/2009	31/12/2008
Provisions/actifs au 1 ^{er} janvier	- 6 442	- 5 107
Cotisation de l'employeur	4 207	1 273
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 374	- 2 608
Provisions/actifs au 31 décembre	- 2 609	- 6 442

NOTE 17 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
Dettes subordonnées à terme			13 720	165 000	178 720	2 884	181 604	181 635
Valeur au bilan	0	0	13 720	165 000	178 720	2 884	181 604	181 635

La monnaie d'émission des dettes subordonnées est l'euro. Le taux d'intérêt relatif aux dettes subordonnées est fixe. Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 8 256 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 7 526 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Conformément au paragraphe III.1.7 de l'annexe 1 du règlement 2000-03 du CRC, deux emprunts représentent plus de 10 % du montant total des dettes subordonnées, à savoir :

- un emprunt de 95 000 milliers d'euros, actuellement indexé sur l'indice IPC des Prix à la Consommation Française, à échéance au 30 juin 2020, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian, émis simultanément en juin 2005). Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital.

- un emprunt de 70 000 milliers d'euros, libellé en euros, assorti d'un intérêt annuel de 4,451 %, à échéance au 2 novembre 2016, sans possibilité de remboursement anticipé (sauf dans le cadre de l'amortissement anticipé prévu dans le contrat d'émission des Titres Subordonnés Remboursables Radian émis simultanément en novembre 2006). Il n'existe aucune stipulation permettant de convertir le passif subordonné en capital.

NOTE 18 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes de fusions/ Emissions (1)	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2007	219 976	533 190	970 126	118 213	1 841 505
Intérêts aux parts et divers versés				- 22 674	
Variation des parts sociales	- 63				
Emission de CCA					
Affectation du résultat 2007			95 539	- 95 539	
Variation des réserves (impôt sur PVLT)					
Report à nouveau (changements de méthode comptable)					
Résultat de l'exercice 2008				100 171	
Solde au 31 décembre 2008	219 913	533 190	1 065 665	100 171	1 918 939
Intérêts aux parts et divers versés				- 21 203	
Variation des parts sociales					
Emission de CCA					
Affectation du résultat 2008			78 968	- 78 968	
Report à nouveau (changements de méthode comptable)					
Résultat de l'exercice 2009				20 828	
Solde au 31 décembre 2009	219 913	533 190	1 144 633	20 828	1 918 564

(1) dont 480 382 milliers d'euros de primes d'émission, dont 52 808 milliers d'euros de primes de fusion.

NOTE 19 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	1 918 564	1 918 939
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	181 604	181 635
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	2 100 168	2 100 574

NOTE 20 - OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

La Caisse régionale du Nord Est détient des participations directes dans une dizaine de sociétés commerciales et de sociétés civiles.

Les principales opérations réalisées avec lesdites sociétés concernent :

- le capital détenu dans lesdites participations (cf note 6),
- les avances en compte courant d'associés (cf note 6),
- les comptes ordinaires créditeurs cumulés aux placements d'excédents de trésorerie représentent 25 444 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 21 - OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

	31/12/2009		31/12/2008	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change à terme	2 964	2 961	599	598
- Devises	1 483	1 483	308	308
- Euros	1 481	1 478	291	290
Prêts et emprunts en devises	0	0	152	152
Total	2 964	2 961	751	750

NOTE 22 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total au 31/12/2009	Total au 31/12/2008
OPÉRATIONS FERMES				
Opérations sur marchés organisés (1)				
- Contrats à terme de taux d'intérêt				
- Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)				
- Swaps de taux d'intérêt	2 996 603	7 703	3 004 306	1 165 881
- FRA				
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES				
Opérations de gré à gré				
- Options de swap de taux				10 000
				20 000
- Instr. taux intérêts à terme	20 000	694	20 000	761
	300 000	694	300 694	761
- Instr. de change à terme			694	
- Instr. sur actions & indices boursiers				
- Autres instruments à terme				
Dérivés de crédit				
- Contrats de dérivés de crédit				
Total	3 316 603	9 091	3 325 694	1 197 403

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux, options de swaps de taux) ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

NOTE 22.1 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	Total au 31/12/2009			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures									
- Options de change									
- Options de taux	20 000			20 000					
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
- F.R.A.									
- Swaps de taux d'intérêt	811 393	1 265 188	927 725	811 393	1 265 188	927 725			
- Swaps de devises									
- Caps, Floors, Collars	53	301 335		53	301 335				
- Forward taux									
- Opérations fermes sur actions et indices									
- Opérations conditionnelles sur actions et indices									
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	831 446	1 566 523	927 725	831 446	1 566 523	927 725			
- Opérations de change à terme	5 925			5 925					
Total général	831 971	1 566 523	927 725	831 971	1 566 523	927 725			

NOTE 22.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

	31/12/2009		31/12/2008	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change				
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux (1)	0	20 000	- 192	30 000
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	- 57 083	3 004 306	- 41 019	1 165 881
- Swaps de devises	0	0	0	0
- Forward taux	0	0	0	0
- Caps, Floors, Collars	- 3 372	301 388		1 521
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	- 60 455	3 325 694	- 41 211	1 197 402
- Opérations de change à terme	0	5 925	0	1 197
Total général	- 60 455	3 331 619	- 41 211	1 198 599

(1) La juste valeur des options est positionnée dans les swaps auxquels celles-ci sont rattachées (Swaps avec options et annulation). La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

NOTE 22.3 - INFORMATIONS SUR LES SWAPS
Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	7 703	1 143 165	1 853 438	
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 23 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

23.1 - VENTILATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, (fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats).

Le risque pondéré sur instruments financiers à terme se décompose de la manière suivante :

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
23.2 - CONTREPARTIE				
- Etablissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés (hors réseau)	1 233	30 514	1 107	19 514
- Autres contreparties	19	25	23	159

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie. Les données 2008 ont été modifiées en conséquence.

NOTE 24 - PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	692 831	805 281
- sur opérations avec les établissements de crédit	6 443	17 877
- sur opérations internes au Crédit Agricole	44 472	38 686
- sur opérations avec la clientèle	622 949	718 335
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	18 967	14 172
- produit net sur opérations de macro-couverture	0	16 206
- autres intérêts et produits assimilés	0	5
Intérêts et charges assimilées	- 525 222	- 647 659
- sur opérations avec les établissements de crédit	- 10 081	- 7 915
- sur opérations internes au Crédit Agricole	- 332 812	- 455 990
- sur opérations avec la clientèle	- 129 694	- 95 045
- charge nette sur opérations de macro-couverture	- 15 269	0
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 36 824	- 88 391
- autres intérêts et charges assimilées	- 542	- 318
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés	167 609	157 622

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 25 - REVENUS DES TITRES

	Revenus des titres à revenus fixes		Revenus des titres à revenus variables	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Titres de placement	7 439	4 290	504	979
Titres d'investissement	11 528	9 881		
Parts dans les entreprises liées			10 107	25 179
Titres de participation et titres détenus à long terme			43 204	52 290
Total des revenus sur titres	18 967	14 171	53 815	78 448

NOTE 26 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 053	41	1 012	1 332	11	1 321
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 020	41 286	- 16 266	26 164	22 673	3 491
Sur opérations avec la clientèle	33 089	0	33 089	36 002		36 002
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	132		132	131		131
Sur opérations sur IFT et autres opérations de HB	20		20	27		27
Sur prestations de services financiers (1)	137 704	14 464	123 240	101 867	13 153	88 714
Provision pour risques sur commissions	608	821	-213	493	556	- 63
Total	197 626	56 612	141 014	166 016	36 393	129 623

(1) Dont prestations d'assurance-vie : 23 696 milliers d'euros.

Les commissions d'assurance jusque là affectées à la rubrique "autres produits et charges d'exploitation bancaire" ont été réaffectées à la rubrique "commissions". Le montant net de ces commissions s'élève à 38 373 milliers d'euros en 2009 et à 36 635 milliers d'euros en 2008.

NOTE 27 - GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

	31/12/2009	31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction	6	329
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	118	167
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	- 3 197	- 51 356
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations	- 3 073	- 50 860

NOTE 28 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux dépréciations	- 10 300	- 18 359
Reprises de dépréciations	12 972	10 210
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	2 672	- 8 149
Plus-values de cessions réalisées	1 192	26 110
Moins-values de cessions réalisées	- 21 057	- 86 828
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	- 19 865	- 60 718
Total gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	- 17 193	- 68 867

NOTE 29 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers	2 830	41 040
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises de provisions		38 123
Opérations de crédit-bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	2 830	79 163
Autres charges d'exploitation bancaire		
Charges diverses	2 491	2 535
Quote-part des opérations faites en commun	100	77
Refacturation et transfert de charges		
Dotations aux provisions		
Opérations de crédit-bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	2 591	2 612
Total des produits nets	239	76 551

NOTE 30 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et traitements	86 465	96 612
Frais de personnel		
Charges sociales	45 027	41 516
- dont charges de retraite	(12 665)	(9 783)
Intéressement et participation	3 152	11 758
Impôts et taxes sur rémunérations	10 958	11 650
Total des charges de personnel	145 602	161 536
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 13 996	- 20 664
Frais de personnel nets	131 606	140 872
Frais administratifs		
Impôts et taxes	5 015	4 101
Services extérieurs	81 584	85 163
Autres frais administratifs	- 1 188	- 681
Total des charges administratives	85 411	88 583
Refacturation et transferts de charges administratives	- 1 767	- 3 210
Frais administratifs nets	83 644	85 373
Charges générales d'exploitation	215 250	226 245

30.1 - EFFECTIF MOYEN EFFECTIF UTILISÉ DANS LA CAISSE RÉGIONALE AU PRORATA DE L'ACTIVITÉ

CATÉGORIES DE PERSONNEL	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	471	465
Non cadres	1 761	1 881
TOTAL	2 232	2 346

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Comité de Direction est de 1 708 milliers d'euros. Le montant des crédits accordés pendant l'exercice à ces mêmes dirigeants est de 336 milliers d'euros.

NOTE 31 - COÛT DU RISQUE

	31/12/2009	31/12/2008
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
Dépréciations sur créances douteuses	109 331	74 418
Autres provisions et dépréciations	30 414	88 324
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	91 381	84 942
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	12 754	78 371
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	35 610	- 571
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	894	731
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	31 194	13 284
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	- 3 153	- 826
Pertes sur risques opérationnels	493	2 517
Coût du risque	65 038	15 135

- (1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 26 150 milliers d'euros.
dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 4 955 milliers d'euros.
(2) dont 438 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.
(3) dont 484 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.
(4) dont 26 150 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 32 - RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	31/12/2009	31/12/2008
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Dotations aux dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	15 502	2 112
Reprises de dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	871	9 271
Dotations ou reprise nette aux dépréciations		
- Sur titres d'investissement		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	- 14 631	7 159
Plus-values de cessions réalisées		
- Sur titres d'investissement	1	8
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	6	553
Moins-values de cessions réalisées		
- Sur titres d'investissement		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	180	7 275
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	7 400	8 260
Solde des plus et moins-values de cessions		
- Sur titres d'investissement	1	8
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	- 7 574	- 14 982
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cessions	583	45
- Moins-values de cessions	4	117
Solde en perte ou en bénéfice	579	- 72
Résultat net sur actifs immobilisés	- 21 626	- 7 887

NOTE 33 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur l'exercice 2009, la Caisse régionale n'a comptabilisé aucune charge ni produit exceptionnel.

NOTE 34 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

	31/12/2009
- Impôt sur les sociétés sur le résultat courant (y compris contribution de 3,3 %)	13 727
- Impôt sur les sociétés sur le résultat exceptionnel (y compris contribution de 3,3 %)	0
- Crédits d'impôts	- 488
- Provision pour charge d'impôt	586
- Etalement Prêts à taux zéro	- 1 686
- Régularisations sur exercices antérieurs	- 1 610
- Effet de l'intégration fiscale des filiales	- 980
TOTAL IMPÔT SUR LES RESULTATS	9 549

NOTE 35 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

La Caisse régionale du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur "Banque de proximité en France". Par conséquent, la ventilation des agrégats du compte de résultat par secteur d'activité ou métier, identifié au sein du groupe Crédit Agricole, ne présente pas d'intérêt particulier.

NOTE 36 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2009 n'est survenu pendant la période subséquente.

NOTE 37 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

	31/12/2009	
Résultat net comptable	20 828	
Report à nouveau créditeur		
Résultat à affecter		20 828
Intérêts aux parts	4 618	
Dividendes des C.C.A.	8 458	
Solde disponible		7 752
Réserve légale	5 814	
Réserve facultative	1 938	

NOTE 38 - IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

La Caisse régionale du Nord Est ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 39 - PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	KPMG SA	%	Présence Audit & Conseils	%
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	150	50 %	150	50 %
- Missions spécifiques (émissions parts sociales et CCA)	4	50 %	4	50 %
Total	154	50 %	154	50 %

Ces honoraires (hors frais et débours) se rapportent à l'exercice 2009.
Les montants sont hors TVA récupérable.

IV - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims
Capital social : 219 912 840 euros au 31/12/2009

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la Caisse régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Estimations comptables

- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations au titre du risque de crédit avéré et des provisions destinées à couvrir des risques de crédit non affectés individuellement (notes de l'annexe 2.1, 9, 14). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions sur base de portefeuilles.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (note de l'annexe 2.2). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité au 31 décembre 2009 pour les principales lignes du portefeuille.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Caisse régionale auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 18 février 2010

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Paris, le 18 février 2010

Présence Audit et Conseils

Patrick Bourdin
Associé

V - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier - 51088 REIMS.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

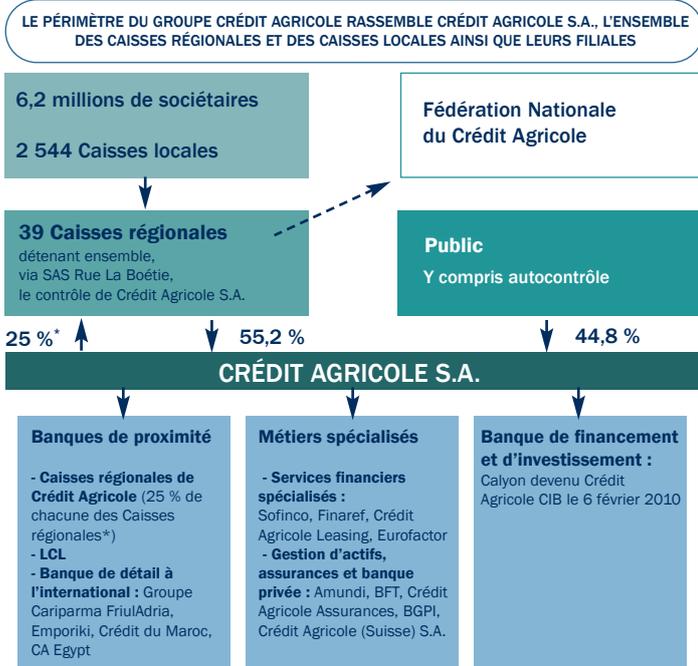
1 - CADRE GENERAL

1.1. Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A.. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code Monétaire et Financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Activités et filiales spécialisées : Capital Investissement, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Editions.
* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

1.2. Présentation juridique de l'entité et relations internes au Crédit Agricole

Le cadre juridique et les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole sont traités dans l'annexe aux comptes individuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est.

1.3. Autres relations internes

Avec ses filiales

Au 31 décembre 2009, les relations financières de la Caisse régionale du Nord Est avec les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAS COFINEP, société de capital risque, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 13 289 milliers d'euros.

- SAS NORD EST CHAMPAGNE AGRO PARTENAIRES, structure de prise de participations dans les entreprises des secteurs Champagne et Agro-industrie, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 100 350 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 115 000 milliers d'euros.

- SAS BELGIUM CA, holding portant une participation dans la SA CREDIT AGRICOLE DE BELGIQUE, détenue à 45 % par la Caisse régionale pour une valeur de 54 000 milliers d'euros, complétée d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 4 230 milliers d'euros.

Ces opérations font l'objet d'élimination dans les comptes consolidés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est développe une politique de diversification au travers de différentes filiales, détenues directement, et avec lesquelles il existe des relations financières :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT, société de prises de participations dans différentes structures liées à l'aménagement du territoire, dont la dénomination a été modifiée le 12 octobre 2009, détenue à 100 % par la Caisse régionale depuis mai 2007 pour une valeur de marché au 31 décembre 2009 de 24 825 milliers d'euros. Sur le mois de décembre 2009, cette entité a cédé à la Caisse régionale les titres de NORD EST PARTENAIRES et NORD EST OPTIMMO à leur valeur nette comptable, soit respectivement 317 milliers d'euros et 21 831 milliers d'euros et les titres de NORD EST DIVERSIFICATION pour un euro. Elle a absorbé, par voie de transmission universelle de patrimoine, les sociétés NORD EST INVESTISSEMENTS, NORD EST PARTICIPATIONS et par voie de fusion les sociétés NORD EST CREATION et NORD EST AGRO INDUSTRIES RECHERCHE. Le 15 décembre 2009, la Caisse régionale a consenti un abandon de créance de 6 200 milliers d'euros à la SAS NORD EST DEVELOPPEMENT.

- SAS INNOVATION NORD EST, holding du pôle Innovation Bancassurance, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché au 31 décembre 2009 de 2 315 milliers d'euros. Cette entité a absorbé, par voie de transmission universelle de patrimoine, les sociétés NORD EST INGENIERIE SOCIALE, NORD EST AVENIR et NORD EST TECHNOLOGIES. Le 15 décembre 2009, la Caisse régionale a consenti un abandon de créance de 1 200 milliers d'euros à la SAS INNOVATION NORD EST.

- SAS NORD EST OPTIMMO, holding du pôle immobilier, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 23 973 milliers d'euros. Cette entité a absorbé, par voie de transmission universelle de patrimoine, les sociétés NORD EST IMMO, NORD EST INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, NORD EST SQUARE HABITAT-ADB. Elle a consenti un abandon de créance de 3 500 milliers d'euros à la SAS NORD EST SQUARE HABITAT-ADB.

- SAS NORD EST DIVERSIFICATION, holding du pôle Diversification, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 144 milliers d'euros.

- SAS NORD EST PARTENAIRES, société d'étude et de conseil en prise de participation, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 331 milliers d'euros.

2 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
+ Intérêts et produits assimilés	852 994	1 000 573
- Intérêts et charges assimilées	- 598 436	- 774 088
+ Commissions (produits)	219 092	183 845
- Commissions (charges)	- 61 753	- 40 103
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 8 709	- 70 083
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	11 898	925
+ Produits des autres activités	3 966	79 165
- Charges des autres activités	- 2 991	- 2 729
PRODUIT NET BANCAIRE	416 061	377 505
- Charges générales d'exploitation	- 261 500	- 269 306
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 11 711	- 10 615
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	142 850	97 584
- Coût du risque	- 88 586	- 27 173
RESULTAT D'EXPLOITATION	54 264	70 412
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 12	- 40
- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	54 252	70 372
- Impôts sur les bénéfices	- 9 546	- 5 526
RESULTAT NET	44 706	64 846
-Intérêts minoritaires	- 4 777	- 4 339
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	39 929	60 507

2.2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Ecarts de conversion		
Actifs disponibles à la vente	8 870	- 202 175
Instruments dérivés de couverture		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence	8 870	- 202 175
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	8 870	- 202 175
Résultat net part du Groupe	39 929	60 507
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	48 799	- 141 668
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	4 777	4 339
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	53 576	- 137 329

Les montants sont présentés net d'impôts.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.. Les opérations sur les titres SAS Rue La Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre. Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue La Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue La Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A. Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

2.3. Bilan actif consolidé au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales	117 527	109 118
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22 514	37 232
Instruments dérivés de couverture	11 663	4 965
Actifs financiers disponibles à la vente	2 053 190	1 449 601
Prêts et créances sur les établissements de crédit	718 634	586 564
Prêts et créances sur la clientèle	18 645 650	18 953 654
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	84 248	55 375
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	209 703	218 528
Actifs d'impôts courants et différés (1)	75 034	126 405
Comptes de régularisation et actifs divers	217 353	463 579
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	1 673	2 203
Immobilisations corporelles	63 432	68 297
Immobilisations incorporelles	3 110	675
Ecarts d'acquisition	41 807	41 807
TOTAL DE L'ACTIF	22 265 538	22 118 003

(1) Les lignes "Actifs d'impôts courants" et "Actifs d'impôts différés" sont désormais regroupées sur la ligne "Actifs d'impôts courants et différés". La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence. Au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : actifs d'impôts courants pour 58 551 milliers d'euros et actifs d'impôts différés pour 67 854 milliers d'euros.

2.4. Bilan passif consolidé au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 897	23 751
Instruments dérivés de couverture	109 018	62 063
Dettes envers les établissements de crédit	10 498 829	10 050 318
Dettes envers la clientèle	7 313 308	6 707 513
Dettes représentées par un titre	1 389 811	2 587 745
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 080	2 577
Passifs d'impôts courants et différés (1)	2 106	8 861
Comptes de régularisation et passifs divers	334 014	328 951
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions	101 086	94 125
Dettes subordonnées	252 751	243 778
TOTAL DETTES	20 017 900	20 109 682
Capitaux propres part du Groupe	2 149 429	1 924 240
Capital et réserves liées	741 714	749 267
Réserves consolidées	1 358 916	1 316 641
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8 870	- 202 175
Résultat de l'exercice	39 929	60 507
Intérêts minoritaires	98 209	84 081
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 247 638	2 008 321
TOTAL DU PASSIF	22 265 538	22 118 003

(1) Les lignes "Passifs d'impôts courants" et "Passifs d'impôts différés" sont désormais regroupées sur la ligne "Passifs d'impôts courants et différés". La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence. Au 31/12/2008, cette ligne se décomposait comme suit : passifs d'impôts courants pour 1 758 milliers d'euros et passifs d'impôts différés pour 7 103 milliers d'euros.

2.5. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées		Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres - part du Groupe	Capitaux propres - part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	219 641	1 741 208	1 960 849	409 805	130 023	2 500 677	78 201	2 578 878
Variation de capital	- 3 653		- 3 653			- 3 653		
Dividendes versés en 2008 - hors groupe					- 21 996	- 21 996		
Affectation du résultat 2007		108 027	108 027		- 108 027	0		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				- 611 980		- 611 980		
Résultat au 31/12/2008					60 507	60 507	4 339	
Autres variations		685	685			685	1 541	
Capitaux propres au 31 décembre 2008	215 988	1 849 920	2 065 908	- 202 175	60 507	1 924 240	84 081	2 008 321
Variation de capital	- 7 553		- 7 553			- 7 553		
Dividendes versés en 2009 - hors groupe					- 21 042	- 21 042		
Affectation du résultat 2008		39 465	39 465		- 39 465	0		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				211 045		211 045		
Résultat au 31/12/2009					39 929	39 929	4 777	
Autres variations		2 810	2 810			2 810	9 351	
Capitaux propres au 31 décembre 2009	208 435	1 892 195	2 100 630	8 870	39 929	2 149 429	98 209	2 247 638

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres, part du Groupe (y compris le résultat de l'exercice et avant distribution du dividende de 2009) s'élèvent à 2 149 millions d'euros contre 1 924 millions d'euros au 31 décembre 2008. Leur évolution résulte principalement des mouvements suivants :

- augmentation des résultats latents sur le portefeuille de titres disponibles à la vente pour 211 millions d'euros,
- constatation du résultat 2009 pour 40 millions d'euros,
- diminués de la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2008 pour 21 millions d'euros.

2.6. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole du Nord Est, y compris les actifs recensés dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2009	31/12/2008
Résultat avant impôts	57 102	70 372
+/- Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 935	10 742
+ Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	84 026	- 11 303
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Résultat net des activités d'investissement	186	513
+/- Résultat net des activités de financement	11 649	10 561
+/- Autres mouvements	- 13 858	- 88 067
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	93 938	- 77 554
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	288 135	772 227
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	805 901	- 902 823
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 1 500 731	2 122 920
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	257 589	- 141 040
- Impôts versés	25 402	- 3 832
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 123 704	1 847 452
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	27 336	1 840 270
+/- Flux liés aux participations (1)	- 40 699	- 124 783
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 6 719	- 8 938
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	- 47 418	- 133 721
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	- 14 079	- 42 190
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 610	- 16 365
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	- 12 469	- 58 555
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	- 32 551	1 647 994
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	250 809	- 1 397 185
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	108 781	75 173
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	142 028	- 1 472 358
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	218 258	250 809
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	117 434	108 781
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	100 824	142 028
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	- 32 551	1 647 994

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales" hors intérêts courus, tel que détaillé en note 3.6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 3.6.5. et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 3.6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2009, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe Crédit Agricole du Nord Est s'élève à - 40 699 milliers d'euros, portant principalement sur les opérations suivantes :

- participation à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie pour 25 019 milliers d'euros,
- acquisition de 250 000 actions de la SAS Nord-Est Optimmo pour 21 831 milliers d'euros,

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement le versement des dividendes par la Caisse régionale du Nord Est à ses actionnaires hors groupe, à hauteur de 16 052 milliers d'euros pour l'année 2009.

3 - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

3.1 - Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

3.1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite "carve out"), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle.

La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par le groupe Crédit Agricole du Nord Est. En effet, le premier niveau d'information sectorielle présentée par le groupe Crédit Agricole du Nord Est sur les exercices précédents correspond déjà en pratique aux secteurs opérationnels à présenter selon les dispositions d'IFRS 8 ;

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt,

- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions et portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations de transactions,

- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement, un état du "résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres" est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes,

- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir,

- les amendements des normes IAS 27 et IFRS 1, issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 69-2009), relatifs au coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée,

- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009,

- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers,

- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre

2009 (CE n° 839-2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture,

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions,

- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients,

- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel,

- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires.

A l'exception de la révision de la norme IAS 1 et la présentation du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1^{er} janvier 2010,

- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010,

- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010,

- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010,

- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2010.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

3.1.2. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004.

3.1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur. Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-option,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

3.1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

3.1.3.2.1. Titres à l'actif

3.1.3.2.1.1. Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

3.1.3.2.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les 2 BMTN dont la rémunération est structurée pour un nominal de 15 000 milliers d'euros.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

3.1.3.2.1.1.2. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.
- ceux que le groupe Crédit Agricole du Nord Est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs disponibles à la vente.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

3.1.3.2.1.1.3. Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

3.1.3.2.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "dépréciation des titres".

3.1.3.2.1.2. Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres, autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole du Nord Est constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

3.1.3.2.1.3. Date d'enregistrement des titres

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Titres détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

3.1.3.2.2. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers détenus à des fins de transaction" (ou actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature) et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif),
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a opéré ni en 2008 ni en 2009 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

3.1.3.2.3. Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts / emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

3.1.3.2.4. Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.1.3.2.4.1. Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective.

Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance). L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

3.1.3.2.4.1.1. Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques

particulières de ces crédits),

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le groupe Crédit Agricole du Nord Est distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

3.1.3.2.4.1.2. Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- les dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre de Bâle II, le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an pour les encours sains dont les notations sont les plus dégradées, et ce, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- les autres dépréciations sur base collective :

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas constaté à l'actif de son bilan d'autres dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque.

3.1.3.2.4.2. Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

3.1.3.2.5. Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables,
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides,
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur s'effectuant sur la base des conditions de marché, celle-ci intègre de fait la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif : distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur,
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts d'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives...) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

3.1.3.2.6. Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle". L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 3.6.14.

3.1.3.2.7. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération.

A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

3.1.3.2.7.1. La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se protéger contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine, prospectivement et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite "carve out").

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

3.1.3.2.7.2. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

3.1.3.2.8. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

3.1.3.2.8.1. Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est retient des cours "mid-price" (milieu des fourchettes des cotations disponibles) comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

3.1.3.2.8.2. Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

3.1.3.2.8.3. Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

3.1.3.2.8.4. Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût initial et est maintenu dans la catégorie "actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 3.2.2., sont destinés à être conservés durablement.

3.1.3.2.9. Gains ou pertes nets sur instruments financiers

3.1.3.2.9.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions, de titres à revenu variable ou fixe, classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

3.1.3.2.9.2. Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions, de titres à revenu variable ou fixe classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable, classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

3.1.3.2.10. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole du Nord Est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

3.1.3.2.11. Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.1.3.2.12. Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe) est décomptabilisé en tout ou partie :
- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés, mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier à hauteur de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

3.1.3.3. Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les risques juridiques et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 3.6.14.

3.1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

3.1.3.4.1 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés

de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

3.1.3.4.2. Avantages postérieurs à l'emploi

3.1.3.4.2.1. Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 3.7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le groupe Crédit Agricole du Nord Est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'Adicam.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit agricole du Nord Est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit agricole du Nord Est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

3.1.3.4.2.2. Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

3.1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2009.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le groupe Crédit Agricole du Nord Est (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1^{er} Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "réserves consolidées part du Groupe".

3.1.3.6. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés, si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

3.1.3.7. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées

d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole du Nord Est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier	Non amortissable
- Gros œuvre	30 ans
- Second œuvre	20 ans
- Installations techniques	10 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Matériel spécialisé	3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole du Nord Est sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

3.1.3.8. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole du Nord Est. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
 - les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.
- Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :
- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
 - les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

3.1.3.9. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, les coûts encourus pour la prestation ainsi que les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

3.1.3.10. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

- a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
- b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
- c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

3.1.4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28, 31 ET SIC 12)

3.1.4.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation inclut la Caisse régionale du Nord Est ainsi que toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28, IAS 31 et SIC 12, l'entité dispose d'un contrôle exclusif, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

3.1.4.1.1. Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier. Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, aux niveaux juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Nord Est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Nord Est et des 79 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

3.1.4.1.2. Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole du Nord Est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole du Nord Est, détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris "les droits de votes potentiels", d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction. Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un accord contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale du Nord Est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

3.1.4.1.3. consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par SIC 12. En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit Agricole, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de fonds de ce type.

3.1.4.1.4. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature soit sur option.

3.1.4.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale du Nord Est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est,

- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est,

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

3.1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

3.1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le groupe du Crédit Agricole du Nord Est) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat,

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période, les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

3.1.4.5. Regroupements d'entreprises - Ecart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique "écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe Crédit Agricole du Nord Est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste "réserves consolidées part du Groupe" ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Crédit Agricole du Nord Est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1^{er} janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires,
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres,
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres,
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

3.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

3.2.1. EVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE

Le périmètre de consolidation est resté inchangé par rapport au 31 décembre 2008. Sur l'exercice 2009, aucune modification n'a été constatée, tant sur le périmètre que les méthodes de consolidation.

3.2.2. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs disponibles à la vente", sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

(SUITE 3.2.2. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES)

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS AGRO INVEST	14 161	15,32 %	15 006	16,68 %
SAS INNOVATION NORD EST	2 315	100,00 %	2 399	100,00 %
SAS NORD EST DEVELOPPEMENT (1)	24 825	100,00 %	29 613	100,00 %
SAS NORD EST OPTIMMO (1) (2)	23 973	100,00 %		
SAS RUE LA BOETIE	653 516	4,00 %	415 563	3,99 %
SA SACAM AVENIR	3 107	3,51 %		
SAS SACAM FIRECA	1 959	3,73 %	1 832	3,73 %
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	31 503	3,94 %	30 978	3,94 %
SA SACAM PARTICIPATIONS	2 856	3,94 %	5	1,89 %
SCA SIPAREX DEVELOPPEMENT	1 718	8,43 %	1 948	8,43 %
SA SIPAREX ASSOCIES	2 140	6,68 %	2 039	6,68 %
SAS SACAM INTERNATIONAL	35 363	3,99 %	42 239	3,99 %
AUTRES PARTICIPATIONS	14 308		27 486	
Valeur au bilan des titres de participations non consolidés	811 744		566 704	

(1) Ces entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé. L'impact sur la structure des états financiers est présumé significatif s'il excède 1 % du total bilan de la Caisse régionale qui détient ses titres.

(2) Ces titres ont fait l'objet d'une acquisition en date du 1er décembre 2009 auprès de la société Nord Est Développement.

3.2.3. ÉCARTS D'ACQUISITION

	31/12/2008	Augmen- tations (Acquisi- tions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
VALEUR BRUTE							
- Keytrade	21 047						21 047
- Europabank	11 057						11 057
- CA Belge	9 995						9 995
Total valeur brute	42 099						42 099
CUMUL DES PERTES DE VALEUR							
- Europabank	0						0
- CA Belge	- 292						- 292
Total cumul des pertes de valeur	- 292						- 292
Valeur nette au bilan	41 807						41 807

	31/12/2007	Augmen- tations (Acquisi- tions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
VALEUR BRUTE							
- Keytrade	21 047						21 047
- Europabank	11 057						11 057
- CA Belge	9 995						9 995
Total valeur brute	42 099						42 099
Cumul des pertes de valeur							
- Europabank	0						0
- CA Belge	- 292						- 292
Total cumul des pertes de valeur	- 292						- 292
Valeur nette au bilan	41 807						41 807

3.3 - GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le contrôle de la gestion des risques bancaires au sein du groupe Crédit Agricole du Nord Est est assurée par le Responsable du contrôle permanent et risques qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés, de gestion du bilan et opérationnels ainsi que le suivi des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.3.1. RISQUE DE CRÉDIT

(cf.rapport de gestion page 7)

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur nette comptable de l'ensemble des instruments financiers actifs.

	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	13 045	15 721
Instruments dérivés de couverture	11 663	4 965
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 064 388	663 630
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	114 967	169 742
Prêts et créances sur la clientèle	18 645 650	18 953 653
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	209 703	218 528
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	20 059 416	20 026 239
Engagements de financement donnés	3 389 350	3 691 667
Engagements de garantie financière donnés	662 135	785 762
Provisions - Engagements par signature	- 5 277	- 13 231
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	4 046 208	4 464 198
TOTAL Exposition nette	24 105 624	24 490 437

L'exposition nette 2008 a été corrigée d'une erreur de signe au niveau de la provision sur engagements par signature.

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE
(hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2009					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
Administrations centrales	199					199
Etablissements de crédit	114 693					114 693
Institutions non établissements de crédit	1 361 833	520	136	- 394	- 104	1 361 335
Grandes entreprises	5 555 005	70 178	40 062	- 39 057	- 29 241	5 486 707
Clientèle de détail	11 945 782	177 985	110 130	- 98 307	- 62 330	11 785 145
Total *	18 977 512	248 683	150 328	-137 758	- 91 675	18 748 079
Créances rattachées nettes						101 347
Dépréciations sur base collective						- 88 809
Valeur nette au bilan						18 760 617

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 661 milliers d'euros.

	31/12/2008					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
Administrations centrales	280	54				280
Etablissements de crédit	168 277					168 277
Institutions non établissements de crédit	857 394					857 394
Grandes entreprises	6 379 132	40 994	45 678	- 22 106	- 34 975	6 322 051
Clientèle de détail	11 893 247	120 317	102 439	- 80 221	- 70 895	11 742 131
Total *	19 298 330	161 365	148 117	- 102 327	- 105 870	19 090 133
Créances rattachées nettes						110 704
Dépréciations sur base collective						- 77 442
Valeur nette au bilan						19 123 395

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 791 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	5	191
Institutions non établissements de crédit	291 710	325 290
Grandes entreprises	2 069 748	2 251 070
Clientèle de détail	1 023 837	1 111 067
Total	3 385 300	3 687 618
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	568	685
Institutions non établissements de crédit	1 316	450
Grandes entreprises	552 634	533 953
Clientèle de détail	38 598	237 943
Total	593 116	773 031

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2009	31/12/2008
Administrations centrales	61	280
Institutions non établissements de crédit	19 628	21 437
Grandes entreprises	1 260 368	1 440 081
Clientèle de détail	5 942 803	5 191 140
Total	7 222 860	6 652 938
Dettes rattachées	90 448	54 575
Valeur au bilan	7 313 308	6 707 513

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2009					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	16 717 610	184 539	104 325	- 126 751	- 75 968	16 514 891
Autres pays de l'UE	2 085 890	58 479	45 980	- 10 831	- 15 691	2 059 368
Autres pays d'Europe	74 940	5 199				74 940
Amérique du Nord	89 605	464		- 175		89 430
Amériques Centrale et du Sud	406					406
Afrique et Moyen Orient	4 152	1	23		- 16	4 136
Asie et Océanie (hors Japon)	4 768	1		- 1		4 767
Japon	141					141
Organismes supranationaux						
Total *	18 977 512	248 683	150 328	- 137 758	- 91 675	18 748 079
Créances rattachées nettes						101 347
Dépréciations sur base collective						- 88 809
Valeur nette au bilan						18 760 617

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 661 milliers d'euros.

	31/12/2008					Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle		Dépréciations individuelles		
		Encours bruts non compromis	Encours bruts compromis	Sur encours non compromis	Sur encours compromis	
France (y compris DOM-TOM)	17 141 440	120 805	109 004	- 91 308	- 92 490	16 957 642
Autres pays de l'UE	1 967 918	40 553	39 081	- 11 016	- 13 357	1 943 545
Autres pays d'Europe	34 951	3	1	- 3	- 2	34 946
Amérique du Nord	142 528					142 528
Amériques Centrale et du Sud	1 918					1 918
Afrique et Moyen Orient	4 389	4	31		- 21	4 368
Asie et Océanie (hors Japon)	5 040					5 040
Japon	146					146
Organismes supranationaux						
Total *	19 298 330	161 365	148 117	- 102 327	- 105 870	19 090 133
Créances rattachées nettes						110 704
Dépréciations sur base collective						- 77 442
Valeur nette au bilan						19 123 395

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 791 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	2 910 346	3 207 385
Autres pays de l'UE	470 416	456 438
Autres pays d'Europe	66	15 039
Amérique du Nord	2 742	3 135
Amériques Centrales et du Sud	1	2 515
Afrique et Moyen Orient	1 713	3 095
Asie et Océanie (hors Japon)	16	11
Japon		
Total	3 385 300	3 687 618
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	558 420	740 305
Autres pays de l'UE	33 014	31 044
Autres pays d'Europe	1 650	1 650
Amérique du Nord		32
Amériques Centrales et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	32	
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	593 116	773 031

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2009	31/12/2008
France (y compris DOM-TOM)	6 802 725	6 136 833
Autres pays de l'UE	404 503	502 921
Autres pays d'Europe	4 939	2 636
Amérique du Nord	3 041	2 696
Amériques Centrale et du Sud	439	350
Afrique et Moyen Orient	5 069	4 845
Asie et Océanie (hors Japon)	2 082	2 599
Japon	62	59
Non ventilé		
Total	7 222 860	6 652 939
Dettes rattachées	90 448	54 574
Valeur au bilan	7 313 308	6 707 513

Les comptes épargne à régime spécial à vue et à terme ont été classés en 2009 dans la zone géographique "France". L'année 2008 a été modifiée en conséquence.

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT
ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE

	31/12/2009					31/12/2009	31/12/2009	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres						4 386	3 963	
Instruments de dette						5 077	6 642	
Administrations centrales								
Etablissements de crédit						3 180	3 095	
Institutions non établissements de crédit						9	900	
Grandes entreprises						1 888	2 647	
Clientèle de détail								
Prêts et avances	555 027	5 250	15 081		575 358	169 578	335 844	
Administrations centrales								
Etablissements de crédit	410				410			
Institutions non établissements de crédit	151 628	231			151 859	158	508	
Grandes entreprises	114 397	4			114 401	41 941	90 320	
Clientèle de détail	288 592	5 015	15 081		308 688	127 479	245 016	
Total	555 027	5 250	15 081		575 358	179 041	346 449	
Garanties non affectées								

	31/12/2008					31/12/2008	31/12/2008	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres						2 611	1 783	
Instruments de dette	5 523				5 523	755	4 289	
Administrations centrales								
Etablissements de crédit	4 978				4 978	210	2 734	
Institutions non établissements de crédit								
Grandes entreprises	545				545	545	1 555	
Clientèle de détail								
Prêts et avances	336 141	29 541	3 245	9 489	378 416	101 284	297 866	
Administrations centrales		54			54	54		
Etablissements de crédit	2 357				2 357			
Institutions non établissements de crédit	73 615				73 615			
Grandes entreprises	121 915	13 860	587	3 452	139 814	29 591	129 293	
Clientèle de détail	138 254	15 627	2 658	6 037	162 576	71 639	168 573	
Total	341 664	29 541	3 245	9 489	383 939	104 650	303 938	
Garanties non affectées								

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS – RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	2 062	4 975	7 037	138	2 419	2 557
Risques sur les autres contreparties	19	3	22	23	195	218
Total	2 081	4 978	7 059	161	2 614	2 775
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	2 081	4 978	7 059	161	2 614	2 775
- dérivés actions et sur indices						
- dérivés de crédit						
Total	2 081	4 978	7 059	161	2 614	2 775
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation						
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation						

* calculé selon les normes prudentielles Bâle II.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte des coefficients de pondération prudentiels liés à la nature de la contrepartie, modifiant ainsi la présentation 2008.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.3.2. RISQUE DE MARCHÉ

(cf. rapport de gestion page 11)

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2009			31/12/2008	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	4 209	2 303	1 569	8 081	4 965
. Options de taux		3 582		3 582	
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	4 209	5 885	1 569	11 663	4 965
. Opérations de change à terme					
Valeur nette au bilan	4 209	5 885	1 569	11 663	4 965

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2009			31/12/2008	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	6 017	46 770	56 231	109 018	61 871
. Options de taux					192
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	6 017	46 770	56 231	109 018	62 063
. Opérations de change à terme					
Valeur nette au bilan	6 017	46 770	56 231	109 018	62 063

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2009			31/12/2008	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	19	72	5 379	5 470	4 568
. Options de taux					
. Caps-floors-collars		4		4	6
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	19	76	5 379	5 474	4 574
. Opérations de change à terme					
Valeur nette au bilan	19	76	5 379	5 474	4 574

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2009			31/12/2008	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	350	10 474	3 066	13 890	23 744
. Options de taux					
. Caps-floors-collars		4		4	6
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	350	10 478	3 066	13 894	23 750
. Opérations de change à terme	3			3	1
Valeur nette au bilan	353	10 478	3 066	13 897	23 751

NB : Comme au 31 décembre 2008, aucune opération n'a été réalisée sur les marchés organisés.

OPÉRATION SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2009	31/12/2008
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	4 639 602	2 165 304
. Futures		
. FRA	18 101	76
. Swaps de taux d'intérêts	4 300 112	2 133 707
. Options de taux	20 000	30 000
. Caps-floors-collars	301 389	1 521
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or		
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
Autres instruments :	195 402	198 614
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés de crédit		
. Autres	195 402	198 614
Sous total	4 835 004	2 363 918
. Opérations de change à terme	5 925	1 197
Total	4 840 929	2 365 115

Risque de taux

(cf.rapport de gestion page 13)

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

	31/12/2009			31/12/2008		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	10 027	246 313	1 904		239 508	
Autres devises de l'UE						
Total	10 027	246 313	1 904		239 508	
Taux fixe		151 313			144 508	
Taux variable	10 027	95 000	1 904		95 000	

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

(cf.rapport de gestion page 14)

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	22 094 432	22 095 496	21 900 485	21 902 412
Autres devises de l'UE	44 832	44 444	47 185	45 431
USD	121 667	121 081	167 704	167 586
JPY	164	159	301	300
Autres devises	4 443	4 358	2 328	2 274
Total bilan	22 265 538	22 265 538	22 118 003	22 118 003

3.3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

(cf.rapport de gestion page 14)

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	293 513	16 416	333 783	60 060	703 772
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 702 233	2 072 448	7 090 476	7 997 662	18 862 819
Total	1 995 746	2 088 864	7 424 259	8 057 722	19 566 591
Créances rattachées					133 538
Dépréciations					- 335 845
Valeur nette au bilan					19 364 284

	31/12/2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au CA)	424 528	10 769	88 077	57 423	580 797
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	4 049 326	1 905 471	5 614 085	7 561 171	19 130 053
Total	4 473 854	1 916 240	5 702 162	7 618 594	19 710 850
Créances rattachées					135 671
Dépréciations					- 306 303
Valeur nette au bilan					19 540 218

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 356 965	2 354 513	3 956 525	2 806 623	10 474 626
Dettes envers la clientèle	3 202 699	532 414	1 630 874	1 856 873	7 222 860
Total					17 697 486
Dettes rattachées					114 651
Valeur au bilan					17 812 137

	31/12/2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 734 879	1 540 908	3 594 052	3 152 444	10 022 283
Dettes envers la clientèle	3 659 299	508 857	1 394 903	1 089 880	6 652 939
Total	5 394 178	2 049 765	4 988 955	4 242 324	16 675 222
Dettes rattachées					82 609
Valeur au bilan					16 757 831

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	1 518	388 365	69 954	109	459 946
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :					
- Émis en France	735 220	10 227		160 000	905 447
- Émis à l'étranger				10 027	10 027
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	736 738	398 592	69 954	170 136	1 375 420
Dettes rattachées					14 391
Valeur au bilan					1 389 811
DETTES SUBORDONNÉES					
Dettes subordonnées à durée déterminée	1 664	11 086	47 391	186 173	246 314
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 904				1 904
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	3 568	11 086	47 391	186 173	248 218
Dettes rattachées					4 533
Valeur au bilan					252 751

	31/12/2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	356	358 818	48 516	24 946	432 636
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :					
- Émis en France	1 602 527	373 816		160 000	2 136 343
- Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	1 602 883	732 634	48 516	184 946	2 568 979
Dettes rattachées					18 766
Valeur au bilan					2 587 745
DETTES SUBORDONNÉES					
Dettes subordonnées à durée déterminée	693	8 585	54 723	175 507	239 508
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	693	8 585	54 723	175 507	239 508
Dettes rattachées					4 270
Valeur au bilan					243 778

Garanties financières données par échéance contractuelle résiduelle

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.3.2. "risque de marché".

3.3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

(cf.rapport de gestion page 15)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de juste de valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Taux d'intérêt	11 663	109 018	4 122 146	4 965	62 063	
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
Total instruments dérivés de couverture	11 663	109 018	4 122 146	4 965	62 063	

3.3.5. RISQUES OPÉRATIONNELS

(cf.rapport de gestion page 15)

3.3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", le Crédit Agricole du Nord Est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole du Nord Est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds

propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Agricole du Nord Est a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007,
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008,
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,

- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,

- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation

NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS CALCULÉS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION

	31/12/2009	31/12/2008
Fonds propres de base (tier 1)	1 569 005	1 541 382
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0	0
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0	0
Déductions (1)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
Total des fonds propres prudentiels	1 569 005	1 541 382

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2.

En application de la réglementation, le Crédit Agricole du Nord Est doit respecter en permanence un ratio de solvabilité de 8 %. En 2009, comme en 2008, le Crédit Agricole du Nord Est répond à ces exigences réglementaires.

3.4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

	31/12/2009	31/12/2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 051	13 221
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 603	18 657
Sur opérations avec la clientèle	736 079	818 743
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	30 449	27 583
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 449	9 881
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	42 181	112 240
Sur opérations de location-financement	182	248
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	852 994	1 000 573
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 3 724	- 11 644
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 302 641	- 425 387
Sur opérations avec la clientèle	- 151 800	- 123 867
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par un titre	- 53 838	- 103 421
Sur dettes subordonnées	- 11 570	- 10 561
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 74 006	- 98 290
Sur opérations de location-financement	- 857	- 918
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	- 598 436	- 774 088

(1) dont 11 008 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2009 contre 10 485 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

(2) dont 10 985 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2009 contre 6 191 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

3.4.2. COMMISSIONS NETTES

	31/12/2009			31/12/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 053	- 41	1 012	1 825	- 567	1 258
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 020	- 41 285	- 16 265	26 163	- 22 673	3 490
Sur opérations avec la clientèle	46 798	- 629	46 169	46 804		46 804
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	132		132	131		131
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	8 055	- 3 952	4 103	6 896	- 2 301	4 595
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1) (2)	132 095	- 15 846	116 249	73 259	- 10 052	63 207
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues (1)	5 939		5 939	28 767	- 4 510	24 257
Produits nets des commissions	219 092	- 61 753	157 339	183 845	- 40 103	143 742

(1) Certaines commissions de prestations de services financiers, jusque là affectées à la rubrique "commissions sur gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues", ont été réaffectées à la rubrique "commissions sur moyens de paiement et autres services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 13 492 milliers d'euros en 2009 et à 17 882 milliers d'euros en 2008.

(2) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" de la rubrique "produits et charges nets des autres activités" (note 3.4.5.) ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers". Le montant net de ces commissions s'élève à 38 373 milliers d'euros en 2009 et à 36 635 milliers d'euros en 2008.

3.4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus	0	5
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par nature	- 8 248	- 64 417
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par option	- 670	27 214
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 103	944
Résultat de la comptabilité de couverture	- 894	- 33 829
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 8 709	- 70 083

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	860	11	849
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		860	- 860
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	26 478	4 865	21 613
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	8 374	30 870	- 22 496
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	35 712	36 606	- 894

	31/12/2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		401	- 401
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)			
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	52 653		52 653
Variations de juste valeur des dérivés de couverture		86 081	- 86 081
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	52 653	86 482	- 33 829

3.4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus	32 063	57 662
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	- 17 803	- 56 714
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	- 2 363	- 31
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	1	8
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	11 898	925

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

Sur l'exercice 2009, les titres dépréciés durablement concernent principalement le FCPR SIPAREX VENTURES I pour 2 213 milliers d'euros et le titre de participation White Knight 7 pour 149 milliers d'euros.

3.4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

	31/12/2009	31/12/2008
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	572	
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	- 224	- 132
Autres produits (charges) nets (1)	627	76 568
Produits (charges) des autres activités	975	76 436

(1) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne "autres produits (charges) nets" ont été réaffectées à la ligne "commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers" de la rubrique "commissions nettes" (note 3.4.2.) Le montant net de ces commissions s'élève à 38 373 milliers d'euros en 2009 et à 36 635 milliers d'euros en 2008.

3.4.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	154 042	161 866
Impôts et taxes	6 085	5 184
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	101 373	102 256
Charges d'exploitation	261 500	269 306

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes pour 417 milliers d'euros liés à la certification des comptes et 104 milliers d'euros HT pour les autres honoraires directement liés à leur mission.

3.4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements	10 229	10 615
- immobilisations corporelles	9 736	9 737
- immobilisations incorporelles	493	878
Dotations aux dépréciations	1 482	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	1 482	
Total	11 711	10 615

3.4.8. COÛT DU RISQUE

	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 164 740	- 183 422
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	- 2 353	- 4 289
Prêts et créances	- 141 110	- 95 713
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	- 112	- 89
Engagements par signature	- 433	- 1 648
Risques et charges	- 20 732	- 81 683
Reprises de provisions et de dépréciations	81 943	156 565
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	69 167	80 277
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	17	156
Engagements par signature	8 387	2 255
Risques et charges	4 372	73 877
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 82 797	- 26 857
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 8 262	- 731
Récupérations sur prêts et créances amortis	3 153	826
Décote sur les crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature	- 534	- 291
Autres pertes	- 146	- 120
Coût du risque	- 88 586	- 27 173

3.4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 12	- 40
Plus-values de cession	16	115
Moins-values de cession	- 28	- 155
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	- 12	- 40

3.4.10. IMPÔTS

CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2009	31/12/2008
Charge d'impôt courant	- 16 382	7 755
Charge d'impôt différé	6 836	- 13 281
Charge d'impôt de la période	- 9 546	- 5 526

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

31/12/2009	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	54 252	34,43 %	18 679
Effet des différences permanentes			- 8 902
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 89
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 32
Effet de l'imposition à taux réduit			361
Effet des autres éléments			- 471
Taux et charge effectif d'impôt		17,60 %	9 546

Au 31/12/2009, le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 2 399 milliers d'euros pour la Caisse régionale du Nord Est.

31/12/2008	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	70 372	34,43 %	24 229
Effet des différences permanentes			- 16 496
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 78
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 9
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 371
Effet des autres éléments			- 749
Taux et charge effectif d'impôt		7,85 %	5 526

Au 31/12/2008, le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 6 449 milliers d'euros pour la Caisse régionale du Nord Est.

3.4.11. VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote-part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)		
Variation de juste valeur		211 045	211 045	
Transfert en compte de résultat				
Variation de l'écart de conversion				
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence				
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)		211 045	211 045	
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)		211 045	211 045	
Variation de juste valeur		- 611 980	- 611 980	
Transfert en compte de résultat				
Variation de l'écart de conversion				
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence				
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part du Groupe)		- 611 980	- 611 980	
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (part minoritaire)				
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2008 (1)		- 611 980	- 611 980	

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Montant brut	210 466	- 622 004
Impôt	579	10 024
Total net	211 045	- 611 980

3.5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8, l'information sectorielle doit désormais être présentée sur la base des segments opérationnels utilisés pour le reporting interne, effectué auprès de la Direction Générale.

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité susceptible de lui faire percevoir des produits et supporter des charges. Une information sectorielle n'est requise que pour les segments de taille significative. Au niveau du Groupe, l'information sectorielle est toujours présentée selon un axe "métier".

La Caisse régionale du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur "Banque de proximité en France", elle est donc considérée comme "mono métier".

3.6 - NOTES RELATIVES AU BILAN

3.6.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

	31/12/2009		31/12/2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	53 285		55 704	
Banques centrales	64 148		53 077	
Total en principal	117 433		108 781	
Créances / Dettes rattachées	94		337	
Valeur au bilan	117 527		109 118	

3.6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT, PAR NATURE OU PAR OPTION

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT, PAR NATURE

	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 474	4 574
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	17 040	32 658
Valeur au bilan	22 514	37 232
<i>Dont titres prêtés</i>	0	0

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
.Titres cotés		
.Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable		
.Titres cotés		
.Titres non cotés		
Instruments dérivés	5 474	4 574
Valeur au bilan	5 474	4 574

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
.Titres cotés		
.Titres non cotés	7 254	10 827
- Actions et autres titres à revenu variable		
.Titres cotés	9 469	21 511
.Titres non cotés	317	320
- Créances rattachées		
Valeur au bilan	17 040	32 658

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2009	31/12/2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 897	23 751
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	13 897	23 751

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2009	31/12/2008
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	13 897	23 751
Valeur au bilan	13 897	23 751

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

3.6.3. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

3.6.4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2009	31/12/2008
- Effets publics et valeurs assimilées	340 208	210 715
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
. Titres cotés	287 672	205 761
. Titres non cotés	415 900	235 731
- Actions et autres titres à revenu variable		
. Titres cotés	4 105	5 192
. Titres non cotés	984 697	780 780
Total des titres disponibles à la vente	2 032 582	1 438 179
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	20 608	11 422
Valeur au bilan (1)	2 053 190	1 449 601

(1) dont 10 604 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2009			31/12/2008
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées	340 208	9 663	49	210 715
Obligations et autres titres à revenu fixe	703 571	12 507	10 972	441 492
Actions et autres titres à revenu variable	170 030	8 566	30 769	219 268
Titres de participation non consolidés	818 772	28 439	9 095	566 704
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	20 608			11 422
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	2 053 190	59 176	50 885	1 449 601
Impôts		- 9 869	- 10 448	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		49 307	40 437	

3.6.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2009	31/12/2008
ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Comptes et prêts	107 095	160 793
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	15 851	6 193
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	1 315	1 110
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	7 378	7 378
Titres non cotés sur un marché actif	220	106
Autres prêts et créances		
Total	114 693	168 277
Créances rattachées	274	1 465
Dépréciations		
Valeur nette	114 967	169 742
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires	98 563	153 861
Comptes et avances à terme	445 517	213 659
Prêts subordonnés	45 000	45 000
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	589 080	412 520
Créances rattachées	14 587	4 302
Dépréciations		
Valeur nette	603 667	416 822
Valeur nette au bilan	718 634	586 564

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/2009	31/12/2008
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
Créances commerciales	26 227	23 924
Autres concours à la clientèle	18 460 099	18 693 518
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	58 600	58 600
Titres non cotés sur un marché actif	3 576	3 576
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	193 461	214 183
Comptes ordinaires débiteurs	82 129	97 393
Total	18 824 092	19 091 194
Créances rattachées	118 676	129 903
Dépréciations	- 334 672	- 305 277
Valeur nette	18 608 096	18 915 820
OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT		
Location-financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées	38 727	38 860
Total	38 727	38 860
Créances rattachées		2
Dépréciations	- 1 173	- 1 028
Valeur nette	37 554	37 834
Valeur nette au bilan	18 645 650	18 953 654

Au cours de l'année 2009, la Caisse régionale du Nord Est a apporté 847 843 milliers d'euros de créances en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 155 084 milliers d'euros. La Caisse régionale du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

3.6.6. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprise et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	305 277		147 872	112 731		- 5 746	334 672
- dont dépréciations collectives	77 442		14 413	3 047			88 808
Opérations de location financement	1 028		857	182		- 529	1 174
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	6 072		4 715	183			10 604
Autres actifs financiers	352		112	104			360
Total des dépréciations des actifs financiers	312 729		153 556	113 200		- 6 275	346 810

	31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprise et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	316 085		101 484	- 108 051		- 4 241	305 277
- dont dépréciations collectives	73 726		6 782	- 3 066			77 442
Opérations de location financement	865		918	- 248		- 507	1 028
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	1 752		4 320				6 072
Autres actifs financiers	420		89	- 156		- 1	352
Total des dépréciations des actifs financiers	319 122		106 811	- 108 455		- 4 749	312 729

3.6.7. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2009	31/12/2008
ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Comptes et emprunts	364 674	227 097
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	9 530	1 069
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	364 674	227 097
Dettes rattachées	476	694
Total	365 150	227 791
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs	5 375	18 067
Comptes et avances à terme	10 104 577	9 777 119
Sous-total	10 109 952	9 795 186
Dettes rattachées	23 727	27 341
Total	10 133 679	9 822 527
Valeur au bilan	10 498 829	10 050 318

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	31/12/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	2 893 017	2 898 464
Comptes d'épargne à régime spécial	1 410 048	1 079 348
Autres dettes envers la clientèle	2 919 795	2 675 126
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	7 222 860	6 652 938
Dettes rattachées	90 448	54 575
Valeur au bilan	7 313 308	6 707 513

3.6.8. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31/12/2009	31/12/2008
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	205 599	214 036
Total	205 599	214 036
Créances rattachées	4 104	4 492
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	209 703	218 528

3.6.9. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2009	31/12/2008
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	459 946	432 635
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :		
- Émis en France	905 447	2 136 343
- Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires	10 027	
Autres dettes représentées par un titre		
Total	1 375 420	2 568 978
Dettes rattachées	14 391	18 767
Valeur au bilan	1 389 811	2 587 745
DETTES SUBORDONNÉES		
Dettes subordonnées à durée déterminée	246 313	239 507
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 904	
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	248 217	239 507
Dettes rattachées	4 534	4 271
Total	252 751	243 778
Valeur au bilan	1 642 562	2 831 523

3.6.10. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS ET DIFFÉRÉS

	31/12/2009	31/12/2008
Impôts courants	15 338	58 551
Impôts différés	59 696	67 854
Total actifs d'impôts courants et différés	75 034	126 405
Impôts courants	188	1 758
Impôts différés	1 918	7 103
Total passifs d'impôts courants et différés	2 106	8 861

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

	31/12/2009		31/12/2008	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente	1 051	6 440	5 858	1 399
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Provisions non déductibles	52 191		50 327	
Charges à payer non déductibles	384		406	
Autres différences temporaires	9 725	62	8 287	23
Autres impôts différés	27 086	26 157	6 655	9 360
Effet des compensations	- 30 741	- 30 741	- 3 679	- 3 679
Total impôts différés	59 696	1 918	67 854	7 103

3.6.11. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

	31/12/2009	31/12/2008
Autres actifs	153 721	332 807
Comptes de stocks et emplois divers	100	151
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	138 034	316 437
Comptes de règlements	15 587	16 219
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	63 632	130 771
Comptes d'encaissement et de transfert	5 684	52 423
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	55 751	63 341
Charges constatés d'avance	2 197	15 007
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	217 353	463 579

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

	31/12/2009	31/12/2008
Autres passifs (1)	237 458	180 289
Comptes de règlements	2 324	
Créditeurs divers	193 918	132 735
Versement restant à effectuer sur titres	41 216	47 186
Autres passifs d'assurance		
Autres		368
Comptes de régularisation	96 556	148 662
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	5 542	51 469
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	46 531	43 666
Charges à payer	44 483	53 527
Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	334 014	328 951

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

3.6.12. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Valeur brute	3 225		58	- 887		7	2 403
Amortissements et dépréciations	- 1 022		- 224	516			- 730
Valeur nette au bilan	2 203		- 166	- 371		7	1 673

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
Valeur brute	2 091		682	- 240		692	3 225
Amortissements et dépréciations	- 1 130		- 132	240			- 1 022
Valeur nette au bilan	961		550	0		692	2 203

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

3.6.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	167 653		5 438	- 4 444	- 7	168 640
Créances rattachées (1)						
Amortissements et dépréciations	- 99 356		- 9 736	3 883	1	- 105 208
Valeur nette au bilan	68 297		- 4 298	- 561	- 6	63 432
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	7 741		5 955	- 4 863	3 129	11 962
Amortissements et dépréciations	- 7 066		- 1 975	248	- 59	- 8 852
Valeur nette au bilan	675		3 980	- 4 615	3 070	3 110

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	172 856		8 112	- 12 624	- 691	167 653
Créances rattachées (1)						
Amortissements et dépréciations	- 101 548		- 9 737	11 931	- 2	- 99 356
Valeur nette au bilan	71 308		- 1 625	- 693	- 693	68 297
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	6 848		1 056	- 163		7 741
Amortissements et dépréciations	- 6 307		- 878	118	1	- 7 066
Valeur nette au bilan	541		178	- 45	1	675

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

3.6.14. PROVISIONS

	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	15 320		1 900		- 4 470			12 750
Risques d'exécution des engagements par signature	13 231		433		- 8 387			5 277
Risques opérationnels	10 880		638	- 349	- 2 124		576	9 621
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	13 079		87	- 3 264	- 1 021		- 48	8 833
Litiges divers	3 140		5 519	- 44	- 138		- 576	7 901
Risques fiscaux	1 663		991	- 644				2 010
Participations	305				- 305			
Restructurations								
Autres risques	36 507		22 480	- 584	- 3 684		- 25	54 694
Total	94 125		32 048	- 4 885	- 20 129		- 74	101 086

(1) Dont 7 149 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 3.7.4, dont 1 684 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

	31/12/2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Risques sur les produits épargne logement	15 040		490		- 210			15 320
Risques d'exécution des engagements par signature	13 838		1 648		- 2 255			13 231
Risques opérationnels	11 084		2 728	- 2 179	- 753			10 880
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	11 948		1 356	- 33	- 145		- 47	13 079
Litiges divers	2 993		738	- 346	- 245			3 140
Risques fiscaux	1 699			- 30	- 5		- 1	1 663
Participations	305							305
Restructurations								
Autres risques	66 411		81 586	- 39 497	- 71 987		- 6	36 507
Total	123 318		88 546	- 42 085	- 75 600		- 54	94 125

(1) Dont 11 265 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 3.7.4, dont 1 814 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

PROVISION EPARGNE LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 154 672	999 375
Ancienneté de plus de 10 ans	659 980	803 615
Total plans d'épargne-logement	1 814 652	1 802 990
Total comptes épargne-logement	240 577	261 428
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 055 229	2 064 418

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007, en relation avec les générations d'épargne-logement (la dernière datant de 2003).

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2009 et 2008 et hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	30 728	32 321
Comptes épargne-logement :	76 832	83 192
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	107 560	115 513

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2009	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 510	2 442
Ancienneté de plus de 10 ans	6 100	4 508
Total plans d'épargne-logement	7 610	6 950
Total comptes épargne-logement	5 140	8 370
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 750	15 320

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	31/12/2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	6 950	1 550	890		7 610
Comptes épargne-logement :	8 370	350	3 580		5 140
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 320	1 900	4 470		12 750

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "relations internes au Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "cadre juridique et financier" de l'annexe aux comptes individuels.

3.6.15. CAPITAUX PROPRES

3.6.15.1. Composition du capital au 31 décembre 2009

La Caisse régionale du Nord Est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil

d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE

	Nombre de titres au 01/01/2009	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2009	% du capital
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)	6 766 262	197 345	197 345	6 766 262	46 %
Dont part du Public	3 100 000	51 608	197 345	2 954 263	20 %
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 666 262	145 737		3 811 999	26 %
Parts sociales	7 894 594			7 894 594	54 %
Dont 79 Caisses locales	7 589 136			7 589 136	52 %
Dont 24 administrateurs de la CR et autres	305 457	10	10	305 457	2 %
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	
Total	14 660 856	197 355	197 355	14 660 856	100 %

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital s'élève à 219 913 milliers d'euros.

3.6.15.2. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale du Nord Est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement

des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inappropriées.

3.6.15.3. Dividendes

La rémunération accordée aux parts sociales et aux CCA, pour les années 2006, 2007, 2008 et prévue pour 2009, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Taux
2006*	2,21 euros	4,05 %
2007*	2,42 euros	4,56 %
2008	2,05 euros	4,50 %
Prévu 2009	1,25 euros	3,90 %

* pour les CCA dont la jouissance correspond à une année "complète".

DIVIDENDES PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Les montants relatifs aux dividendes versés au cours de l'exercice figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 21 042 milliers d'euros en 2009.

3.6.15.4. Affectation du résultat et fixation du dividende 2009

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale du Nord Est du 19 Mars 2010. Le texte de la résolution est le suivant :

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2009 :

- Résultat 2009	20 828 113,78 euros
- Intérêts aux parts sociales	4 618 336,27 euros
- Dividendes CCA	8 457 827,50 euros
- Solde disponible	7 751 950,01 euros

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration décide de répartir ainsi le solde disponible :

- ¾ du solde disponible à la réserve légale	5 813 962,51 euros
- Réserve facultative	1 937 987,50 euros
- Total	7 751 950,01 euros

3.6.16. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

31/12/2009						
Indéterminé	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	
Caisse, banques centrales	117 527				117 527	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 469	336	7 330	5 379	22 514	
Instruments dérivés de couverture	874	3 336	5 885	1 569	11 663	
Actifs financiers disponibles à la vente	992 789	58 729	36 179	564 274	2 053 190	
Prêts et créances sur les établissements de crédit		308 375	16 416	333 783	718 634	
Prêts et créances sur la clientèle	23 448	1 720 444	2 027 891	6 994 904	18 645 650	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		84 248			84 248	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		4 812	7 514	58 078	209 703	
Total actifs financiers par échéance	1 025 706	2 295 009	2 091 672	7 964 254	21 863 129	
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		3	350	10 478	3 065	13 897
Instruments dérivés de couverture		4 904	1 113	46 770	56 231	109 018
Dettes envers les établissements de crédit	805	1 381 167	2 354 513	3 956 526	2 805 818	10 498 829
Dettes envers la clientèle	1 236 447	3 293 148	532 414	1 630 874	620 426	7 313 308
Dettes représentées par un titre		751 129	398 593	69 954	170 135	1 389 811
Dettes subordonnées		8 102	11 086	47 391	186 173	252 751
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 080				3 080
Total passifs financiers par échéance	1 237 252	5 441 533	3 298 068	5 761 993	3 841 848	19 580 694

31/12/2008						
Indéterminé	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	
Caisse, banques centrales	109 118				109 118	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 511	322	970	10 916	37 232	
Instruments dérivés de couverture		788	238	3 830	110	4 965
Actifs financiers disponibles à la vente	837 901	46 530	50 143	282 678	232 350	1 449 601
Prêts et créances sur les établissements de crédit	106	430 295	10 769	88 077	57 317	586 564
Prêts et créances sur la clientèle	18 300	4 042 562	1 876 010	5 542 309	7 474 473	18 953 654
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		55 375				55 375
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		10 162	20 288	52 509	135 569	218 528
Total actifs financiers par échéance	877 818	4 695 151	1 958 418	5 980 319	7 903 331	21 415 037
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		3	14 276	4 984	4 488	23 751
Instruments dérivés de couverture	5 200	20	396	13 335	43 112	62 063
Dettes envers les établissements de crédit	947	1 759 121	1 540 908	3 597 640	3 151 702	10 050 318
Dettes envers la clientèle	912 804	3 713 874	508 857	1 394 903	177 076	6 707 513
Dettes représentées par un titre		1 621 089	733 195	48 516	184 946	2 587 745
Dettes subordonnées		4 963	8 585	54 723	175 508	243 778
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 577				2 577
Total passifs financiers par échéance	918 951	7 101 646	2 806 215	5 114 101	3 736 832	19 677 745

3.7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

3.7.1. DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2009	31/12/2008
Salaires et traitements (1)	89 094	91 390
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	8 388	8 272
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	5 816	2 910
Autres charges sociales	36 634	35 886
Intéressement et participation	3 152	11 758
Impôts et taxes sur rémunération	10 958	11 650
Total charges de personnel	154 042	161 866

(1) dont indemnités liées à la retraite : 828 milliers d'euros au 31/12/2009 et 2 188 milliers d'euros au 31/12/2008
dont autres avantages à long terme : médailles du travail pour 182 milliers d'euros.

3.7.2. EFFECTIF FIN DE PÉRIODE

	31/12/2009			31/12/2008		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Total	2 232	281	2 513	2 346	269	2 615

3.7.3. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

3.7.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dette actuarielle au 31/12/N-1	35 501	41 438	42 773
Coût des services rendus sur la période	1 766	1 879	1 824
Effet de l'actualisation	1 982	2 099	1 894
Cotisations de l'employé	75	71	78
Modification / Réduction / Liquidation de plan	309	- 6 785	
Prestations versées	- 2 300	- 1 909	- 1 179
Gains / pertes actuariels	- 1 070	- 1 292	- 3 952
Dette actuarielle au 31/12/N	36 263	35 501	41 438

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Coût des services rendus sur la période	1 766	1 879	1 824
Effet de l'actualisation	1 982	2 099	1 894
Rendement attendu des actifs sur la période	- 988	- 1 302	- 1 307
Amortissement des gains / pertes actuariels	- 742	- 1 393	- 861
Autres gains ou pertes			199
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 018	1 283	1 749

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	27 084	31 984	32 771
Rendement attendu des actifs	1 014	1 302	1 307
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime	- 329	103	- 3 092
Cotisations de l'employeur	5 143	2 318	2 089
Cotisations de l'employé	75	71	88
Modification / Réduction / Liquidation de plan		- 6 785	
Prestations versées	- 2 300	- 1 909	- 1 179
Juste valeur des actifs au 31/12/N	30 688	27 084	31 984

VARIATION DE LA PROVISION	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dette actuarielle nette fin de période	- 36 263	- 35 501	- 41 438
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	30 688	27 084	31 984
Position nette (passif) / actif fin de période	5 575	8 417	9 454

Au 31 décembre 2009, le taux moyen d'actualisation de la dette s'élève à 5,69 % et le taux moyen de rendement des actifs à 3,94 %.

3.7.5. AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Parmi les autres engagements sociaux, le Crédit Agricole du Nord Est a constitué une provision au titre du paiement des primes relatives à l'obtention des médailles du travail pour 1 684 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, les salariés du Crédit Agricole du Nord Est bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces engagements s'élève à 3 541 milliers d'euros.

3.7.6. RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Durant l'année 2009, le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres du Comité de Direction du Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 1 708 milliers d'euros.

3.8 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	3 389 350	3 691 667
Engagements en faveur d'établissements de crédits	4 050	4 050
Engagements en faveur de la clientèle	3 385 300	3 687 617
Ouverture de crédits confirmés	3 031 571	3 223 721
. Ouverture de crédits documentaires	2 891	3 750
. Autres ouvertures de crédits confirmés	3 028 680	3 219 971
Autres engagements en faveur de la clientèle	353 729	463 896
Engagements de garantie	662 135	785 762
Engagements d'ordre d'établissement de crédits	69 020	12 731
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	147	209
Autres garanties	68 873	12 522
Engagements d'ordre de la clientèle	593 115	773 031
. Cautions, avals et autres garanties	57 835	56 612
. Cautions immobilières	28 933	65 729
. Garanties de remboursement de crédit	137 519	184 181
. Autres garanties d'ordre de la clientèle	368 828	466 509
Autres engagements donnés		
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	594 988	200 430
Engagements reçus d'établissements de crédits	594 988	200 430
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	5 642 246	5 301 028
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 006 638	1 158 939
Engagements reçus de la clientèle	4 635 608	4 142 089
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	434 858	386 142
Autres garanties reçues	4 200 750	3 755 947
Autres engagements reçus	57 973	53 581

Actifs donnés en garantie de passif

	31/12/2009	31/12/2008
Titres prêtés	9 773	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total actifs donnés en garantie de passif	9 773	0

Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse régionale du Nord Est et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale du Nord Est.

Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a obtenu aucun actif par prise de possession de garantie.

3.9 - RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif),

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

3.9.1. PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE

Les reclassements hors de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" auxquels le Groupe a procédé depuis l'entrée en vigueur de l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par cet amendement. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

3.9.2. RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU NORD EST

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif),

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a opéré, ni en 2008, ni en 2009, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

3.10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

3.10.1. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	718 634	718 646	586 564	586 839
Prêts et créances sur la clientèle	18 645 650	18 714 445	18 953 654	19 020 671
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	209 703	209 703	218 528	218 528
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	10 498 829	10 498 829	10 050 318	10 050 318
Dettes envers la clientèle	7 313 308	7 313 862	6 707 513	6 710 661
Dettes représentées par un titre	1 389 811	1 397 996	2 587 745	2 592 549
Dettes subordonnées	252 751	253 726	243 778	245 599

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Crédit Agricole du Nord Est prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue.

3.10.2. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

3.10.2.1. Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 474	75	5 251	148
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	5 474	75	5 251	148
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	17 040		15 839	1 201
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	17 040		15 839	1 201
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 571		6 370	1 201
Actions et autres titres à revenu variable	9 469		9 469	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 053 190	596 343	1 356 810	100 037
Effets publics et valeurs assimilées	346 299	342 956	1 006	2 337
Obligations et autres titres à revenu fixe	718 053	249 282	372 930	95 841
Actions et autres titres à revenu variable	988 838	4 105	982 874	1 859
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	11 663	4 273	7 390	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 087 367	600 691	1 385 290	101 386

3.10.2.2. Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 897	176	13 721	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	13 897	176	13 721	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	109 018	56 703	52 315	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	122 915	56 879	66 036	

INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SELON UN MODÈLE DE NIVEAU 3

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction		Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
		Instruments dérivés	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Dont obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable			
Solde d'ouverture (01/01/2009)										
Gains /pertes de la période (1)	1 929	48	280	280	85	1 664	- 148			
Comptabilisés en résultat	- 1 915	48	280	280		- 2 095	- 148			
Comptabilisés en capitaux propres	3 844				85	3 759				
Achats de la période	19 866	55			1 500	18 001	310			
Ventes de la période	- 14 951		- 3 558	- 3 558		- 11 393				
Emissions de la période										
Dénouements de la période										
Transferts	94 542	45	4 479	4 479	752	87 569	1 697			
Transferts vers niveau 3	94 542	45	4 479	4 479	752	87 569	1 697			
Transferts hors niveau 3										
Solde de clôture (31/12/2009)	101 386	148	1 201	1 201	2 337	95 841	1 859			

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	- 115
Comptabilisés en résultat	- 2 017
Comptabilisés en capitaux propres	1 902

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

3.11 - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2009 n'est survenu pendant la période subséquente.

3.12 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

Le périmètre de consolidation comprend une entité consolidante composée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 79 Caisses locales qui lui sont rattachées, ainsi que les filiales ci-dessous :

	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
		31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08
COFINEP SAS	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nord Est Champagne Agro Partenaires SAS	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgium CA SAS	Intégration proportionnelle	45,00 %	45,00 %	45,00 %	45,00 %
Groupe CA Belgique SA	Intégration proportionnelle	22,50 %	22,50 %	30,00 %	30,00 %

Filiales non consolidées

Au 31 décembre 2009, le groupe Crédit Agricole du Nord Est détient directement :

- les parts de 11 SCI propriétaires d'immeubles nécessaires à l'exploitation du Groupe. Le total des bilans de ces SCI au 31/12/2009 est de 15 098 milliers d'euros. Conformément aux normes du Groupe, celles-ci ne sont pas consolidées.

- des parts dans certaines filiales de diversification. Les informations relatives à ces entités sont présentées dans le tableau ci-dessous en milliers d'euros :

Identification de l'entreprise	Fraction du capital détenu (1)	Capitaux propres sociaux (1)	Résultat du dernier exercice connu (1)	Prêts et avances consentis au 31/12/2009 (valeur brute)	Valeur de marché des titres au 31/12/2009
Innovation Nord Est (1)	100 %	2 174	- 370		2 315
Nord Est Développement	100 %	25 027	- 4 148		24 825
Nord Est Optimmo	100 %	21 386	- 250	14 000	37 973
Nord Est Diversification	100 %	- 753	- 958	875	875
TOTAL		47 834	- 5 726	14 875	65 988

(1) Données au 31/12/2009, date des derniers comptes connus, non audités.

Au 31 décembre 2009, ces filiales ne sont pas consolidées.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims

Capital social : 219 912 840 euros au 31/12/2009

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 3.1.1, qui décrit les nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

● Comme indiqué dans les notes aux états financiers 3.1.3 "activité de crédits" et 3.3.1 "risque de crédit", la Caisse régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et sur base collective.

● Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1.3 "instruments financiers", la Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers dans le cadre de l'arrêté des comptes. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés et vérifié sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la Caisse régionale.

● La note aux états financiers 3.1.3 "instruments financiers" expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par la Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.

● Les notes aux états financiers 3.1.4 "principes et méthodes de consolidation" et 3.2.3 "Ecart d'acquisition" exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses choisies dans la détermination des écarts d'acquisition. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à la détermination de ces écarts d'acquisition et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par la Caisse régionale pour leur dépréciation.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 18 février 2010

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille
Associé

Paris, le 18 février 2010

Présence Audit et Conseils

Patrick Bourdin
Associé

5 - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier, 51088 REIMS.

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 MARS 2010.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport général des Commissaires aux Comptes :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2009 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés, et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés, et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 18 109 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 6 235 €, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- approuve les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, conformément à l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier et à l'article 29-1 des statuts.

CINQUIEME RESOLUTION

Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 24-2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale :

- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2006 a été fixé à 4,05% (éligible à l'abattement de 40 %),
- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2007 a été fixé à 4,56 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2008 a été fixé à 4,50 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Décide de fixer à 3,90 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2009

Cet intérêt est éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % calculé sur le montant brut perçu.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 20 Mars 2010.

La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition des excédents.

SIXIEME RESOLUTION

Fixation du dividende à servir aux Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée générale :

- Rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2006 a été fixée à 2,21 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 %),
- Rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2007 a été fixée à 2,42 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2008 a été fixée à 2,05 € par titre, (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- Fixe à 1,25 € par titre la rémunération pour l'exercice 2009 des Certificats Coopératifs d'Associés.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % calculé sur le montant brut perçu.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 20 mars 2010.

La provision destinée au paiement de ces dividendes est prévue dans la répartition des excédents.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2009 :

● Résultat 2009	20 828 113,78 €
● Intérêts aux parts sociales	4 618 336,27 €
● Dividendes CCA	8 457 827,50 €
● Solde disponible	7 751 950,01 €

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration décide de répartir ainsi le solde disponible :

● 3 / 4 du solde disponible à la réserve légale	5 813 962,51 €
● Réserve facultative	1 937 987,50 €
● Total	7 751 950,01 €

HUITIÈME RÉOLUTION

Affectation des fonds FADER / FADES

L'Assemblée générale constate que depuis plusieurs années les sommes affectées annuellement au FADER / FADES ne sont pas totalement utilisées.

En conséquence, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'allouer ces fonds, disponibles et arrêtés au jour de l'Assemblée générale, à la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole du Nord Est en cours de création.

Cette allocation se fera sur une période de cinq ans dans le cadre du programme d'action pluriannuel destiné à financer les activités de cette fondation d'entreprise.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour décider de la gestion de ces fonds dans l'attente de leur affectation effective à cette Fondation d'entreprise ou de toute nouvelle affectation en cas de non création de celle-ci et ce pour quelques raisons que ce soit.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée générale constate qu'au cours de l'exercice 2009, le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes :

● Capital social au 31 décembre 2008	219 912 840 €
● Capital social au 31 décembre 2009	219 912 840 €

Soit aucune variation sur l'exercice.

Conformément aux articles 16.1 et 24.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale approuve :

- Les remboursements des parts sociales opérés au cours de l'exercice . 689 430 € (soit 45 962 parts de 15 € de valeur nominale)
- Les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice . 689 430 € (soit 45 962 parts de 15 € de valeur nominale)

DIXIÈME RÉOLUTION

Projet de réduction du capital social par voie d'annulation de CCA

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- Autorise la mise en œuvre, si nécessaire, d'une opération de réduction du capital social de la Caisse régionale par voie d'annulation de CCA dans la limite d'un plafond de 10% des titres représentant 4 650 000 Euros de nominal ;

- Rappelle que cette autorisation n'est valable que pour une année. Par conséquent, la convocation d'une Assemblée spéciale des Porteurs de C.C.A. devra se tenir avant l'Assemblée générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes clos au 31.12.2010 ;

- Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une opération de réduction de capital social dans les limites prédéfinies.

ONZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement partiel du Conseil d'administration

Messieurs

DEMAZURE Luc
DOURLAND Michel
LEQUEUX Pascal
QUAEYBEUR Jacques
PINTA Philippe

administrateurs sortants sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

L'Assemblée prend acte de l'arrivée à leur terme des mandats d'administrateurs de Monsieur CAPELLE Francis, LAUNOIS Gilles, et Jean-Pierre TAYOT qui ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat. Conformément à l'article 27-3 des statuts, Messieurs Georges VAN LANDEGHEM, Pierre RIGOULOT et Madame Brigitte PILARD se sont portés candidats et sollicitent un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Indemnité de temps passé allouée au Président

L'Assemblée générale donne au Conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de déterminer, après avoir pris connaissance des recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, le montant de l'indemnité allouée au Président de la Caisse régionale.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Le Conseil d'administration

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2009

PRÉSIDENT

Luc DÉMAZURE, Agriculteur

VICE-PRÉSIDENTS

Pierre CHEVAL, Viticulteur
Michel DELAUNOY, Agriculteur
Jean-Pierre LAPORTE, Agriculteur
Pascal LEQUEUX, Agriculteur

ADMINISTRATEURS

Francis CAPELLE, Agriculteur
Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT, Viticulteur
Yves DELAINE, Agriculteur
Yves DETRAIGNE, Cadre Fonction Publique
Michel DOURLAND, Viticulteur
Antoine GERBAUX, Pharmacien
Jean-Pierre GUERIN, Agriculteur
Benoît LAMPSON, Agriculteur
Gilles LAUNOIS, Agriculteur
Bernard LEQUEUX, Chef d'entreprise retraité
François MAINSANT, Agriculteur
Bernard MALOISEAUX, Agriculteur
Laurent MANGEART, Agriculteur
Jean NOTAT, Agriculteur
Philippe PINTA, Agriculteur
Jacques QAEYBEUR, Agriculteur
Christian ROUSSEAU, Agriculteur-Viticulteur
Jean-Pierre TAYOT, Agriculteur
Dominique THOMAS, Agriculteur

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIÉES À LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST AU 31/12/2009

Département de l'Aisne (02)

Caisses locales

Siège social

ANIZY LE CHATEAU	Agence du Crédit Agricole - 7, rue Carnot - 02320 ANIZY LE CHATEAU
AUBENTON	Agence du Crédit Agricole - 4, rue de la Gare - 02500 AUBENTON
BEAURIEUX	Agence du Crédit Agricole - 2, rue Paul Vincenot - 02160 BEAURIEUX
BOHAIN	Agence du Crédit Agricole - 37, rue du Château - 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS
BRAINE VAILLY	Agence du Crédit Agricole - 16, rue du Martroy - 02220 BRAINE
CHAUNY	Agence du Crédit Agricole - 29, rue Pasteur - 02302 CHAUNY
COUCY LE CHATEAU	Agence du Crédit Agricole - 38, rue de Coucy - 02300 TROSLY-LOIRE
CRECY SUR SERRE	Agence du Crédit Agricole - 20, avenue du Général De Gaulle - 02270 CRECY SUR SERRE
FERE EN TARDENOIS	Agence du Crédit Agricole - 13-15, rue des Marchands - 02130 FERRE EN TARDENOIS
FLAVY LE MARTEL	Agence du Crédit Agricole - 32, rue Roosevelt - 02520 FLAVY LE MARTEL
GUIGNICOURT	Agence du Crédit Agricole - 20, avenue du Général De Gaulle - 02190 GUIGNICOURT
GUISE	Agence du Crédit Agricole - 71, rue des Docteurs Devillers - 02120 GUISE
HIRSON	Agence du Crédit Agricole - 123, rue Charles de Gaulle - 02500 HIRSON
LA CAPELLE	Agence du Crédit Agricole - 24-26, avenue du Général De Gaulle - 02260 LA CAPELLE
LA FERRE ET TERGNIER	Agence du Crédit Agricole - 25, place Paul Doumer - 02800 LA FERRE
LAON RURAL	Agence du Crédit Agricole - 50, Boulevard Pierre Brossolette - 02014 LAON CEDEX
LAON URBAIN	Agence du Crédit Agricole - 50, Boulevard Pierre Brossolette - 02014 LAON CEDEX
LE NOUVION EN THIERACHE	Agence du Crédit Agricole - 23, rue Robert Degon - 02170 LE NOUVION EN THIERACHE
MARLE	Agence du Crédit Agricole - 15, rue Desains - 02250 MARLE
MONTCORNET	Agence du Crédit Agricole - 12, rue de la Gare - 02340 MONTCORNET
NEUILLY SAINT FRONT	Agence du Crédit Agricole - 4, rue de la Chapelle - 02470 NEUILLY SAINT FRONT
RIBEMONT	Agence du Crédit Agricole - 62, rue Blondel - 02240 RIBEMONT
SAINS RICHAMONT	Agence du Crédit Agricole - 12, place de l'Hotel de Ville - 02530 SAINS RICHAMONT
SAINT QUENTIN	Agence du Crédit Agricole - 4, rue de Suzannes - BP 632 - 02322 SAINT QUENTIN
SOISSONNAIS	Agence du Crédit Agricole - 12, avenue du Général Leclerc - 02200 SOISSONS
UNION DU SUD DE L' AISNE	Agence du Crédit Agricole - 68, avenue d'Essômes - 02400 CHATEAU THIERRY
VERVINS	Agence du Crédit Agricole - 12 Ter, rue Dusolon - 02140 VERVINS
WASSIGNY	Agence du Crédit Agricole - 8, rue du Général De Gaulle - 02630 WASSIGNY
COLLECTIVITES PUBLIQUES AISNE	Agence du Crédit Agricole - 50, Bd Pierre Brossolette - 02014 LAON CEDEX

Caisses locales

Siège social

ASFELD	Agence du Crédit Agricole - 8, rue Basse - 08190 ASFELD
ATTIGNY-TOURTERON	Agence du Crédit Agricole - 18, place Charlemagne - 08130 ATTIGNY
BUZANCY - GRANDPRE	Agence du Crédit Agricole - rue Chantereine - 08250 GRANDPRE
CARIGNAN - PAYS D'YVOIS	Agence du Crédit Agricole - 8, place du Docteur Gairal - 08110 CARIGNAN
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	Agence du Crédit Agricole - 50, Avenue Forest- 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
CHATEAU PORCIEN	Agence du Crédit Agricole - 30, rue de la Sommevue - BP 04 - 08360 CHATEAU PORCIEN
CHAUMONT PORCIEN	Agence du Crédit Agricole - Grand'Rue - 08220 CHAUMONT - PORCIEN
JUNIVILLE	Agence du Crédit Agricole - 63, rue Alfred Doury - 08310 JUNIVILLE
LE CHESNE	Agence du Crédit Agricole - 28-30, place Carnot - 08400 VOUZIERS
MACHAULT	Agence du Crédit Agricole - 8, rue Guillaume Machault - 08310 MACHAULT
MEZIERES RURAL	Agence du Crédit Agricole - route de Sedan - BP 19 - 08160 FLIZE
MONTHOIS	Agence du Crédit Agricole - 28-30, PLace Carnot - 08400 VOUZIERS
NOVION PORCIEN	Agence du Crédit Agricole - 3, place de la République - 08300 RETHEL
RENWEZ	Agence du Crédit Agricole - 1, cours Aristide Briand - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
RETHEL	Agence du Crédit Agricole - 3, place de la République - 08300 RETHEL
ROCROI	Agence du Crédit Agricole - place Aristide Briand - 08230 ROCROI
RUMIGNY	Agence du Crédit Agricole - Grand'Rue - 08290 LIART
SEDAN URBAIN	Agence du Crédit Agricole - 5, rue de la République - 08200 SEDAN
SEDAN RURALE	Agence du Crédit Agricole - 5, rue de la République - 08200 SEDAN
SIGNY L'ABBAYE	Agence du Crédit Agricole - 19, rue de Thin - 08460 SIGNY L'ABBAYE
SIGNY LE PETIT	Agence du Crédit Agricole - 8, place de l'Eglise - 08380 SIGNY LE PETIT
VALLEE DE LA MEUSE	Agence du Crédit Agricole - 10, rue du Docteur Lemaire - 08800 MONTHERME
VOUZIERS	Agence du Crédit Agricole - 28-30, place Carnot - 08400 VOUZIERS

Caisses locales

Siège social

ANGLURE	Agence du Crédit Agricole - 17, rue de la Gare - 51260 ANGLURE
AY CHAMPAGNE	Agence du Crédit Agricole - 130, boulevard Charles de Gaulle - 51160 AY
BETHENIVILLE	Agence du Crédit Agricole Mutuel - Place du 8 Mai 1945 - 51490 BETHENIVILLE
BRIE CHAMPENOISE	Agence du Crédit Agricole - 25, rue de la Libération - 51270 MONTMORT /LUCY
COLLECTIVITES PUBLIQUES MARNE	25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX
COTE DES BLANCS	Agence du Crédit Agricole - 9, rue Charpentier Laurain - 51190 MESNIL-SUR-OGER
DEVELOPPEMENT PARTAGE (02 - 08 - 51)	Caisse régionale du Crédit Agricole - 25, rue Libergier - 51100 REIMS
DORMANS	Agence du Crédit Agricole - 16, place du Luxembourg - 51700 DORMANS
EPERNAY	Agence du Crédit Agricole - 8-18, avenue E. Vallé - 51200 EPERNAY
ESTERNAY	Agence du Crédit Agricole - 6, rue de la Paix - 51310 ESTERNAY
FERE CHAMPENOISE ET SOMMESOUS	Agence du Crédit Agricole - 171, rue de Lattre De Tassigny - 51230 FERE CHAMPENOISE
GRANDE MONTAGNE DE REIMS	Agence du Crédit Agricole - 5, rue Chanzy - 51380 VERZY
MONTMIRAIL	Agence du Crédit Agricole - 31-33, place Rémy Petit - 51210 MONTMIRAIL
MOURMELON - BOUY	Agence du Crédit Agricole - 5, place G. Clémenceau - 51400 MOURMELON-LE-GRAND
REGION DE SUIPPES	Agence du Crédit Agricole - 4, rue Chevalot Aubert - 51600 SUIPPES
REIMS RURAL	Maison des Agriculteurs - Les Essillards - rue Léon Patoux - 51100 REIMS
REIMS URBAIN	Agence du Crédit Agricole - 34, rue Ponsardin - 51100 REIMS
RURALE DU CHÂLONNAIS	Agence du Crédit Agricole - 1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SERMAIZE LES BAINS	Agence du Crédit Agricole - 4, route de St-Dizier - 51250 SERMAIZE-LES-BAINS
SEZANNE	Agence du Crédit Agricole - 32, place de la République - 51120 SEZANNE
STE MENEHOULD ET VILLE/TOURBE	Agence du Crédit Agricole - 5, rue Drouet - 51800 SAINTE MENEHOULD
SUD ARGONNAIS à GIVRY	Agence du Crédit Agricole - 18, place de la Halle - 51330 GIVRY-EN-ARGONNE
URBAINE DE LA REGION DE CHALONS	Agence du Crédit Agricole - 1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
VALLEE DE LA MARNE	Agence du Crédit Agricole - rue Paul Douce - 51480 DAMERY
VERTUS	Agence du Crédit Agricole - 35, boulevard Paul Goerg - 51130 VERTUS
VESLE ET TARDENOIS	Agence du Crédit Agricole - rue Léon Patoux- 51000 REIMS
VITRY LE FRANCOIS	Agence du Crédit Agricole - 22, place des Halles - 51300 VITRY-LE-FRANCOIS

LISTE DES PRÉSIDENTS DES CAISSES LOCALES au 31/12/2009

<i>Denis ALLAVOINE, Caisse locale de Sains-Richaumont</i>	<i>Bruno LEMOINE, Caisse locale de Coucy-Le-Château</i>
<i>Thierry BAILLY, Caisse locale de Vervins</i>	<i>Pascal LEQUEUX, Caisse locale de La Fère et Tergnier</i>
<i>Bernard BAUDRIN, Caisse locale de Guise</i>	<i>Bernard LEQUEUX, Caisse locale de Laon Urbain</i>
<i>Jacky BOCHET, Caisse locale de la Vallée de La Marne</i>	<i>Philippe LEVEQUE, Caisse locale de Neuilly-Saint-Front</i>
<i>Philippe BOULANGER, Caisse locale de Beauverieux</i>	<i>Joël LUDINART, Caisse locale de Rethel</i>
<i>Henri BRICHART, Caisse locale d'Hirson</i>	<i>Bernard MALOISEAUX, Caisse locale de Développement Partagé</i>
<i>Patricia CAIN, Caisse locale d'Anglure</i>	<i>Gérard MALJEAN, Caisse locale de Buzancy-Grandpré</i>
<i>Martial CAUCHY, Caisse locale d'Anizy-le-Château</i>	<i>Laurent MANGEART, Caisse locale de Novion-Porcien</i>
<i>Jean-Paul CAYE, Caisse locale de Sermaize-les-Bains</i>	<i>Béatrice MERCIER, Caisse locale de le Novion-en-Thiérache</i>
<i>Jean-Pierre CHARBAUX, Caisse locale de Brie Champenoise</i>	<i>Michel-Ange MICHON, Caisse locale de Montmirail</i>
<i>Alain CHARRIER, Caisse locale de Reims Urbain</i>	<i>Michel MUZART, Caisse locale de Ste-Menehould et Ville-sur-Tourbe</i>
<i>Pierre CHEVAL, Caisse locale d'Ay-Champagne</i>	<i>Antoine NIAY, Caisse locale de Laon Rural</i>
<i>Bruno COILLIOT, Caisse locale de Mourmelon - Bouy</i>	<i>Brigitte OUDET, Caisse locale de Renwez</i>
<i>Jean-Jacques COUCHOU-MEILLLOT, Caisse locale de Vertus</i>	<i>Bernard PAEME, Caisse locale de Ribemont</i>
<i>Christine CREPIN, Caisse locale de Flavy-Le-Martel</i>	<i>Michel PIERCOURT, Caisse locale de Crécy-sur-Serre</i>
<i>Michel DELAUNOY, Caisse locale de Vitry-le-François</i>	<i>Brigitte PILARD, Caisse locale de Mézières Rural</i>
<i>Erick DE SOUSA, Caisse locale de La Côte-des-Blancs</i>	<i>Michel PINCHON, Caisse locale de Saint-Quentin</i>
<i>Victor DEWEZ, Caisse locale d'Asfeld</i>	<i>Jean-Paul PREVOST, Caisse locale de Sézanne</i>
<i>Claude DOLIVET, Caisse locale de Chaumont-Porcien</i>	<i>Xavier PREVOST, Caisse locale de Bohain</i>
<i>Michel DOURLAND, Caisse locale de Dormans</i>	<i>Jacques QUAEYBEUR, Caisse locale de La Capelle</i>
<i>Jean-Louis DOYEN, Caisse locale d'Attigny-Tourteron</i>	<i>Jean-Louis RAPIN, Caisse locale de Bétheniville</i>
<i>Rémy DRAPIER, Caisse locale de Château-Porcien</i>	<i>Luc RATHUEVILLE, Caisse locale de Machault</i>
<i>Philippe DRUCBERT, Caisse locale de Wassigny</i>	<i>Francis RENARD, Caisse locale des Collectivités Publiques de La Marne</i>
<i>Henry EMOND, Caisse locale de Sedan Urbain</i>	<i>Claude RENARD, Caisse locale de la Grande Montagne de Reims</i>
<i>Francis FEDRICQ, Caisse locale de Vouziers</i>	<i>Pierre RIGOULOT, Caisse locale de Charleville-Mézières</i>
<i>André FLORENT, Caisse locale de Signy-Le-Petit</i>	<i>Marie-Claude ROBERT, Caisse locale de Signy-L'Abbaye</i>
<i>Gilles FRANCOIS, Caisse locale du Sud Argonnais</i>	<i>Christian ROUSSEAU, Caisse locale d'Esternay</i>
<i>Madeleine GABRIEL, Caisse locale de Fère-en-Tardenois</i>	<i>Denis ROUSSEAUX, Caisse locale de Juniville</i>
<i>Christine GANDON, Caisse locale de Fère-Champenoise et Sommesous</i>	<i>Jean-Luc SAMIER, Caisse locale du Soissonnais</i>
<i>Antoine GERBAUX, Caisse locale Urbaine de la Région de Châlons</i>	<i>Olivier SIMPHAL, Caisse locale de Montcornet</i>
<i>Gérard GRAUX, Caisse locale de Vesle et Tardenois</i>	<i>Benoît SINGLIT, Caisse locale de Le Chesne</i>
<i>Jean-Pierre GUERIN, Caisse locale de Monthois</i>	<i>Olivier TABARY, Caisse locale d'Aubenton</i>
<i>Hubert HABAY, Caisse locale de Carignan Pays d'Yvois</i>	<i>Ernest TEMPLIER, Caisse locale des Collectivités Publiques de l'Aisne</i>
<i>Alain HAUTUS, Caisse locale de Guignicourt</i>	<i>Remy TERNYNCK, Caisse locale de Chauny</i>
<i>Frédéric HENNART, Caisse locale de Braine Vailly</i>	<i>Dominique THOMAS, Caisse locale de la Région de Sulppes</i>
<i>Michel HERSIGNY, Caisse locale de Rumigny</i>	<i>Raynald TRITANT, Caisse locale d'Epervain</i>
<i>Philippe HINCELIN, Caisse locale Rurale du Châlonnais</i>	<i>Yves TROCHAIN, Caisse locale de Rocroi</i>
<i>Gilles LAUNOIS, Caisse locale de Sedan Rural</i>	<i>Georges VAN LANDEGHEM, Caisse locale de l'Union du Sud de l'Aisne</i>
<i>Gérard LECLERE, Caisse locale de Reims Rural</i>	<i>Jules VAN REETH, Caisse locale de la Vallée de la Meuse</i>
<i>Thierry LEMAITRE, Caisse locale de Marle</i>	

L'ÉQUIPE DE DIRECTION (15/03/2010)

Thierry AUBERTIN
Directeur Général

Jean-Christophe KIREN
Directeur Général Adjoint

Patrice BERWEILLER
Bancaire et Logistique

Christophe DEBAIFFE
Assurances

Vincent DEMARCKE
Engagements

Jean-Michel ESPINASSE
Marketing Distribution Multicanal

Alain LEFORESTIER
Finances

Ghislain PARISOT
Ressources Humaines

Guillaume ROESCH
Secrétaire Général

Emmanuelle SIMI
Marketing stratégique Pilotage

LES FEMMES ET LES HOMMES

Sociétaires	169 055
Administrateurs (au sein de 79 Caisses locales)	1 083
Salariés	2 449
Clients (dont 3 577 entreprises)	820 258
Nouveaux clients 2009 (dont 14 267 de moins de 25 ans)	25 385

CHIFFRES CLÉS

au 31/12/2009

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le bilan	19 317 millions d'euros
Les fonds propres	2 100 millions d'euros
Le résultat	20,8 millions d'euros

LES SERVICES

Agences de bancassurance de proximité	156
dont agences "Professionnels"	8
Agences Banque Privée	7
Centre d'Affaires Grandes Clientèles	1
Centres d'Affaires Collectivités Publiques et Institutionnels	3
Centres d'Affaires PME	4
Agence Promotion Immobilière	1
Agences spécialisées (Conseil, Habitat, Projets)	3
Points Passerelle	5
Services Points Verts	472
Automates bancaires	334
Cartes bancaires	505 976
Comptes de dépôts à vue (hors clientèle financière)	576 528
Comptes - Services	325 938

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DU NORD EST

25, rue Libergier
51088 REIMS

RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2009

Présence Audit & Conseils
12 rue d'Astorg
75008 Paris
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

KPMG Audit
Département de KPMG SA
1, Cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE
Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord-Est
25, rue Libergier – 51088 Reims

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2009

Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, applicable à votre société conformément à l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Abandons de créances à des filiales

Personne concernée : CRCA Nord Est (associé unique),
représentée par Thierry Aubertin, Directeur Général de votre Caisse

- **Nature et objet :**

La Caisse Régionale a accordé pendant l'année 2009 des abandons de créances à des filiales (holding de pôle).

Ces dernières ont répercuté deux abandons à leurs propres filiales (sous-filiale de votre caisse).

- **Modalités :**

Le tableau suivant résume les différentes opérations intervenues en 2009 :

Filiales concernées	Décisions Conseil d'Administration	Abandons autorisés	Abandons réalisés au 31/12/09	Sous-filiales concernées	Abandons réalisés aux sous-filiales
SAS Innovation Nord-Est	07/12/2009 (convention du 14/12/2009)	1 200 000 €	1 200 000 €	Nord Est Assur	1 200 000 €
SAS Nord-Est Développement	23/11/2009 (convention du 15/12/2009)	6 200 000 €	6 200 000 €	Nord Est Optimo	6 200 000 €

Paris et Paris La Défense, le 1^{er} mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

Présence Audit & Conseils



Patrick Bourdin
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG SA



Arnaud Bourdeille
Associé